



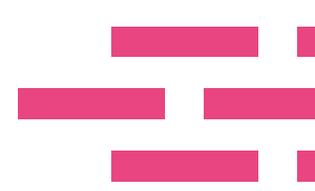
CAUE
MORBIHAN

CONSEIL D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
& DE L'ENVIRONNEMENT

Rapport d'activité

2024.

architecture
urbanisme
environnement



P.05
**Le CAUE
du MORBIHAN.**

À la loupe
Rétrospective 2024
L'équipe
Nos valeurs
Nos missions
Le conseil d'administration

P.12
**NOTRE
accompagnement.**

De l'idée au projet
Accompagner les particuliers
et les professionnels
Accompagner les projets des élus
et des collectivités
Les projets accompagnés en 2024

P.48
**NOS ACTIONS DE
SENSIBILISATION
ET DE FORMATION.**

Aborder l'architecture
par les arts
Les journées nationales
de l'architecture
Culture architecturale
contemporaine

P.54
**NOS
PARTENAIRES.**

L'écosystème partenarial
La Fédération Nationale des CAUE
Le Département du Morbihan

P.58
Le financement.

Budget 2024
Les perspectives 2025

P.61
Annexes.

Liste des collectivités
accompagnées

S
O
M
M
A
I
R
E



Dominique GUÉGAN,
Présidente

Résolument tourné vers les collectivités du Morbihan depuis sa création, le CAUE réaffirme sa volonté de pouvoir accompagner les élus, les agents et les habitants du département pour répondre à leurs préoccupations.

Seul acteur publique à proposer un accompagnement complet et à la carte en matière d'architecture, mais également de manière transversale en matière d'urbanisme et d'intégration à l'environnement, les différents salariés du CAUE s'adaptent à vos besoins pour vous accompagner : sensibilisation, diagnostics, accompagnements techniques ou simplement conseils.

Notre action vise à accompagner les collectivités pour être le plus efficient possible, afin qu'elles puissent passer une commande qui réponde aux usages attendus (et pensés) dans le temps et avec un montant financier, le plus maîtrisé possible.

La réduction du foncier, l'évolution des réglementations et les demandes de nos concitoyens évoluent en étant parfois contradictoires et nous impose de nous adapter en vous proposant de nouveaux outils. L'année 2024 a donc permis d'amorcer un travail interne afin de constituer des outils qui pourront être livrés aux nouveaux élus en 2026 sous forme d'outils pratiques mais également de journées de formation / sensibilisation en partenariat avec l'associations des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan et de l'association des maires ruraux.

Les partenariats avec les intercommunalités se développent également en fonction des besoins et des moyens de l'ingénierie dont elles disposent et nous continuons de proposer des expérimentations qui puissent être reproductibles par la suite.

Dans la continuité des travaux entrepris pour la mise en œuvre de la stratégie départementale de l'habitat, le CAUE va continuer d'œuvrer dans la cadre de ces missions à la coordination et lisibilité des actions de l'ingénierie publique afin que les élus des collectivités puissent disposer des mêmes chances d'accompagnement dans leur projet. Il existe de nombreux dispositifs, encore faut-il en avoir l'information pour pouvoir s'en saisir. Nous poursuivrons ces travaux en 2025 avec le Département et l'AMF 56.

Dominique GUÉGAN,
Présidente

À LA LOUPE.



198

COMMUNES

(200 en 2023),
dont 5 communautés
de communes
(6 en 2023)

6

PARTENAIRES

Morbihan Habitat,
Morbihan Tourisme,
ESH les Ajoncs,
La compagnie des
Ports du Morbihan,
Batylab, Fibois



635

**CONSEILS
ARCHITECTURAUX**

auprès
des particuliers

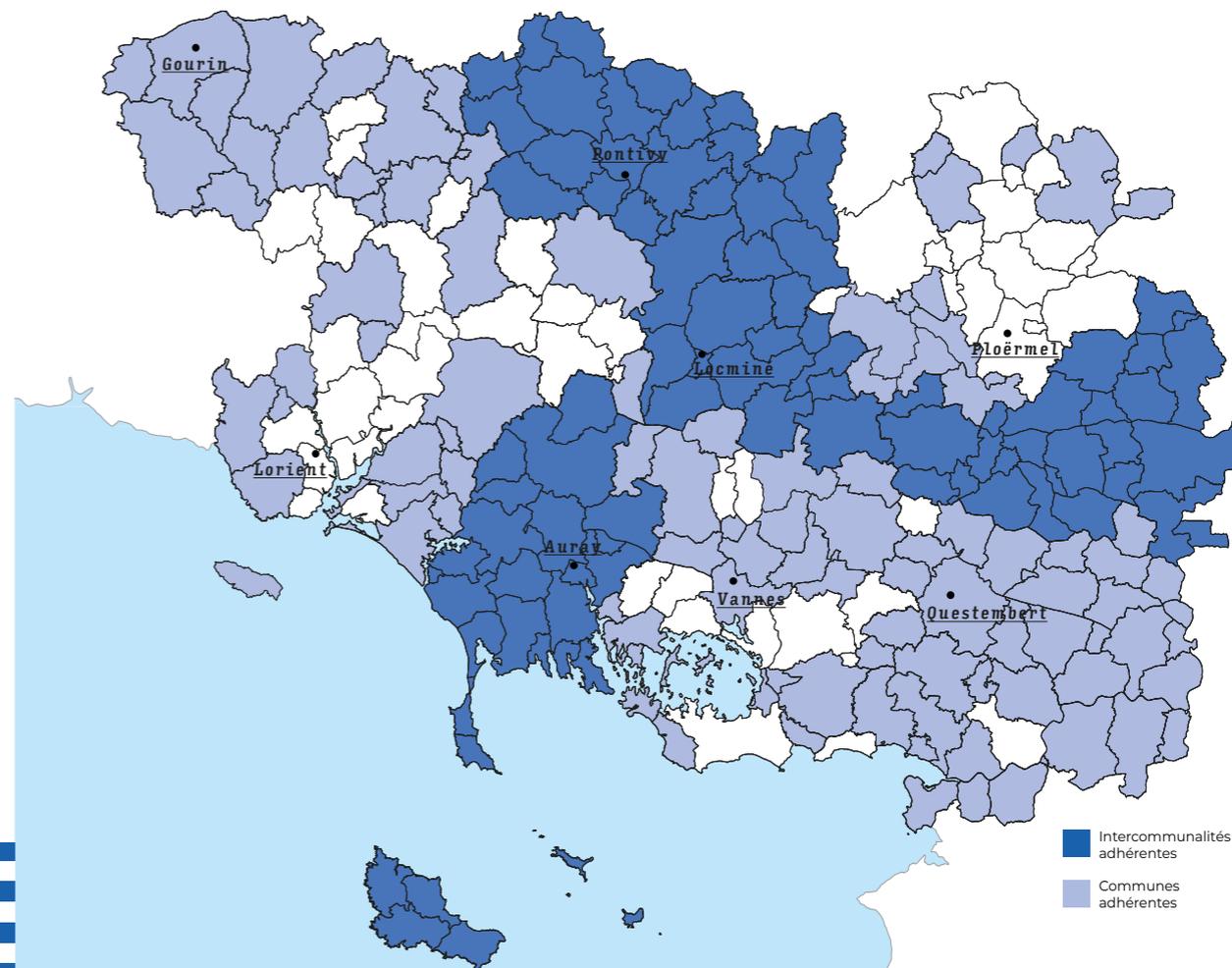
102

COMMUNES

accompagnées

Mot de la Présidente

L'année 2024 a permis d'affirmer la STRATÉGIE DU CAUE POUR Les années à venir.



■ Intercommunalités
adhérentes
■ Communes
adhérentes

RÉTROSPECTIVE 2024.

Le CAUE travaille en étroite collaboration avec les acteurs publics et privés. L'année 2024 a été riche de nombreuses rencontres. Voici quelques exemples...

AVRIL



Embellissement en Morbihan
Le CAUE accompagne la démarche d'embellissement menée par Morbihan Tourisme en apportant son expertise en architecture, urbanisme et paysage lors de visites-conseils dans les communes. Son rôle est d'aider les collectivités à améliorer leur cadre de vie et à valoriser leur patrimoine, au service de l'attractivité touristique et du bien-être local.



AVRIL



Développement du partenariat ETAT
Les élus du bureau sont allés à la rencontre du Préfet du Morbihan, Pascal BOLOT pour développer les relations partenariales entre l'Etat et le CAUE. Le CAUE du Morbihan participe au Comité Locale de Cohésion des Territoires, au forum de l'ingénierie des territoires et contribue activement par ses interventions au déploiement des dispositifs « petites villes de demain » et « action cœur de ville ».

MAY

Inauguration et valorisation de l'accompagnement du CAUE
La mairie de Séglien n'a pas hésité à valoriser l'accompagnement du CAUE lors de l'inauguration de sa mairie.



OCTOBRE

Rencontre avec les nouveaux élus du Conseil de l'ordre des architectes de Bretagne

Les partenariats entre acteurs publics et privés sont essentiels et cela commence par se rencontrer, appréhender les besoins de chacun afin de construire des projets communs. Le CAUE est allé à la rencontre du CNOA à Brest.



NOVEMBRE

Exposition Bernard Guillouët

En 2024, la médiathèque d'Arradon a accueilli une exposition hommage à l'architecte Bernard Guillouët (1929-2022), figure marquante de l'architecture bretonne. Intitulée Bernard Guillouët, une vie d'architecture, elle présentait ses réalisations à Arradon (médiathèque, école, gymnase...) à travers maquettes et archives. L'événement, soutenu notamment par le CAUE, accompagnait la sortie d'un livre éponyme et s'est enrichi d'un colloque et de visites guidées.



Participation à la rédaction du Livre « Frugalité en Bretagne »

« Architecture frugale » en Bretagne présente 26 projets exemplaires ancrés dans une démarche sobre, locale et collective. Fruit d'un travail collaboratif réunissant de nombreux acteurs régionaux, l'ouvrage bénéficie de la contribution du CAUE du Morbihan, engagé depuis longtemps pour une architecture de qualité, accessible et respectueuse des territoires. Témoignages, retours d'expérience et cartographie des ressources locales illustrent une volonté commune de construire autrement, en valorisant l'existant et les matériaux disponibles en Bretagne.



DÉCEMBRE

MAEB résidence d'architectes

En 2024, Gourin a accueilli une résidence d'architectes organisée par la MAeB, en partenariat avec le CAUE. L'architecte Rémi Buscot et le designer Nicolas Pasquereau ont mené une réflexion collective sur les franges urbaines de la commune, en lien étroit avec les habitants. Le CAUE 56 a apporté son expertise lors d'ateliers et d'échanges. La résidence s'est conclue par une restitution publique en 2025, proposant des pistes pour revitaliser les périphéries de Gourin.



LES INSTANCES

Réunion du bureau

- 20 février 2024
- 9 avril 2024
- 11 juin 2024
- 17 septembre 2024
- 12 novembre 2024

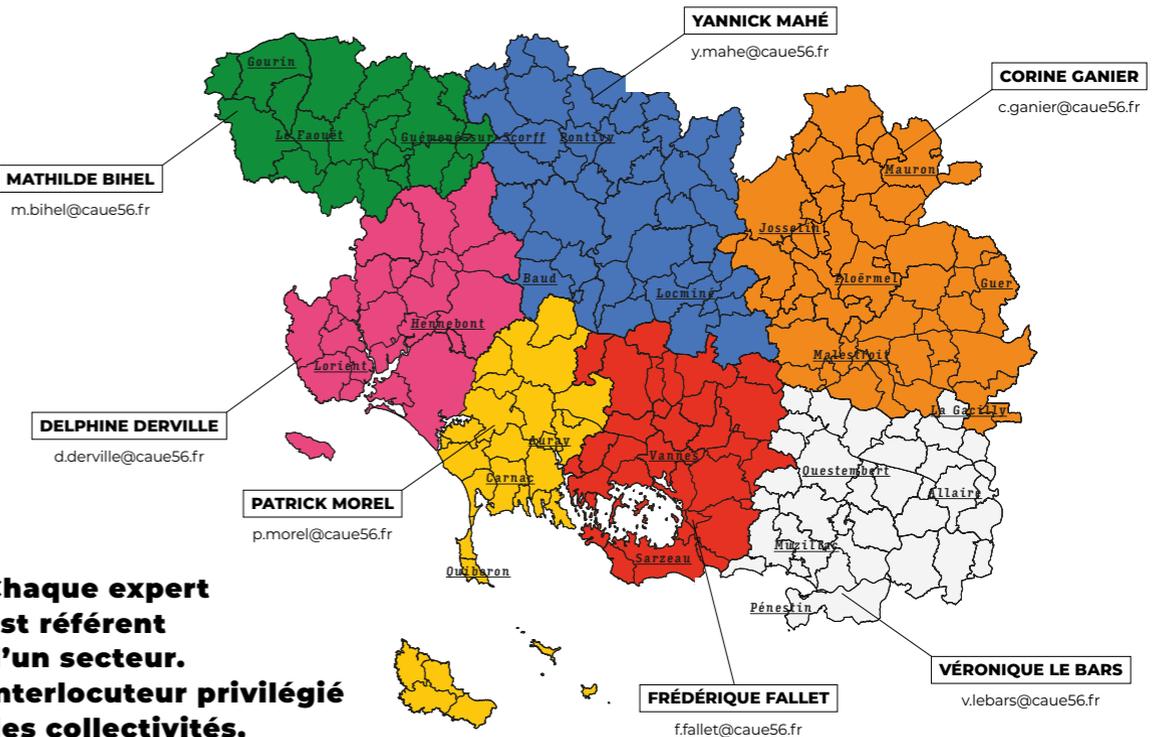
Conseil d'administration

- 26 mars 2024
- 21 mai 2024
- 26 novembre 2024

L'ÉQUIPE.

Le CAUE propose l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire.

		
Kristell JAMME Directrice	Nelly BELLEC Assistante comptable et administrative	Nadège BERNARD Assistante administrative
		
Heleen STATIUS-MULLER Chargée de mission sensibilisation	Frédérique FALLET Architecte conseil	Corine GANIER Urbaniste conseil
		
Yannick MAHÉ Urbaniste conseil	Véronique LE BARS Architecte conseil	Damien OGER Chargé de mission environnement et SIG
		
Patrick MOREL Architecte conseil	Mathilde BIHEL Architecte conseil	Delphine DERVILLE Architecte conseil



YANNICK MAHÉ
y.mahé@caue56.fr

CORINE GANIER
c.ganier@caue56.fr

MATHILDE BIHEL
m.bihel@caue56.fr

DELPHINE DERVILLE
d.derville@caue56.fr

PATRICK MOREL
p.morel@caue56.fr

FRÉDÉRIQUE FALLET
f.fallet@caue56.fr

VÉRONIQUE LE BARS
v.lebars@caue56.fr

Chaque expert est référent d'un secteur. Interlocuteur privilégié des collectivités, il répondra à vos questions et vous conseillera.

NOS VALEURS.

ÉCOUTE

Savoir écouter nous permet de proposer une intervention renouvelée et dédiée à chaque demande.

LE CAUE s'adapte à chaque interlocuteur. Chaque accompagnement est unique !

NEUTRALITÉ

Véritable service public de l'architecture, nos conseils se détachent de tout acte marchand et sont dégagés d'intérêt vis-à-vis de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage. Cela garantit son objectivité et son bien-fondé.

Notre indépendance est un gage de confiance.

INNOVATION

Nos conseils s'inscrivent dans le cadre législatif des lois et doivent promouvoir des économies d'énergie, d'échelle, de ressources et permettre des investissements durables et respectueux de l'environnement et du cadre de vie.

Nous sommes à vos côtés pour impulser la transition !

TRANSVERSALITÉ

Apprendre à dé zoomer, changer d'échelle, décloisonner les projets, les faire interagir entre eux nous permet de croiser les compétences de chacun pour mieux vous accompagner.

Nos 4 missions sont insécables et nourrissent toutes nos interventions.

ADAPTABILITÉ

La prise en compte du contexte, les méthodes de concertation, la pédagogie, le temps de la réflexion nécessaire ainsi que votre disponibilité orientent l'accompagnement que nous proposons.

Nous nous adaptons à vos besoins et vous accompagnons dans la durée !

NOS MISSIONS.

La loi du 3 janvier 1977 prévoit dans son article 6 la création d'un Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement dans chaque département qui a pour objet: la promotion de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Elle pose le principe de l'intérêt public :

- de la création architecturale,
- de la qualité des constructions & leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant,
- du respect des paysages naturels, urbains et du patrimoine.

Une mission de service public pour la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, en dehors de toute maîtrise d'œuvre.

Les CAUE assurent **des missions de service public à travers le conseil, la formation, la sensibilisation et l'information, en dehors de toute maîtrise d'œuvre.**

Ils jouent un rôle irremplaçable de conseils indépendants et s'attachent à rassembler tous les partenaires autour des exigences de qualité du cadre de vie et de dynamique du développement local.

Le CAUE du MORBIHAN est une association départementale loi 1901 créée à l'initiative du Conseil général en 1979. **Son statut en fait un organisme privé, doté d'une mission d'intérêt public, financé par une part de la taxe d'aménagement, par les cotisations des adhérents, ainsi que par des contributions diverses, publiques ou privées**



Conseiller

« ... le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement... »

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 4



Sensibiliser

« ... le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre... »

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 3



Former

« ... le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 2



Informier

« ... le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement... »

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le conseil d'administration du CAUE est composé de 23 personnes (décret n°78-172 du 9 février 1978)

4 REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES PROFESSIONNELS, DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET

- **Pascal DEBARD**, Architecte DPLG
 - Représentant l'ordre des architectes
- **François PICARD**, Architecte DPLG
 - Représentant l'ordre des architectes
- **Alain ROCHER**,
 - Représentant de la CAPEB
- **Serge NICOLAS**, Géomètre expert
 - Représentant la chambre des géomètres experts

2 PERSONNES QUALIFIÉES DÉSIGNÉES PAR LE PRÉFET

- **Ronan LE DÉLÉZIR**, Maître de conférences en aménagement du territoire à l'Université Bretagne Sud
- **Pierre MÉNAGE**, Directeur opérationnel aménagement Morbihan Habitat

6 REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- **Dominique GUÉGAN**, Conseillère départementale • Canton Gourin
- **Boris LEMAIRE**, Conseiller départemental • Canton Questembert
- **Stéphane LOHÉZIC**, Conseiller départemental • Canton Hennebont
- **Soizic PERRAULT**, Conseillère départementale • Canton Pontivy
- **Mohamed AZGAG**, Conseiller départemental • Canton Vannes 1
- **Stéphane HAMON**, Conseiller départemental • Canton Moréac

4 REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

- **Olivier CURT**, Architecte des Bâtiments de France
 - Directeur de l'UDAP
- **Éric HENNION**, Directeur adjoint de la DDTM du Morbihan
- **Laurent BLANES**, Directeur académique du Morbihan
- Désignation en cours

6 MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **Christian FAIVRET**, Maire de Le Faouët
- **Bernard LE BRETON**, Maire de Radenac
- **Vincent DUVIC**, Adjoint au Maire de Beignon
- **Bruno GICQUELLO**, Maire de Malestroit
- **Didier GUILLOTIN**, Maire de Saint-Jacut-les-Pins
- **Hortense LE PAPE**, Adjointe au Maire de Vannes

1 REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

- **Corine GANIER**, Urbaniste conseil

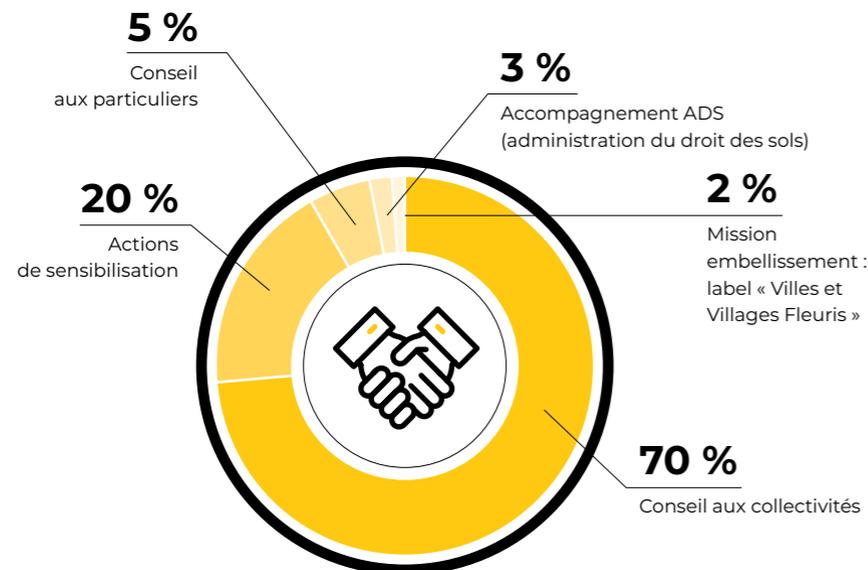
LE BUREAU.

- **Dominique GUÉGAN**, Présidente
- **Boris LEMAIRE**, 1^{er} Vice-Président
- **Stéphane LOHÉZIC**, 2^e Vice-Président
- **Soizic PERRAULT**, Secrétaire
- **Bruno GICQUELLO**, Trésorier

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

En créant les CAUE en 1977, le législateur a fait d'eux un service public financé alors par une taxe : la Taxe Départementale des CAUE. Cette taxe prélevée sur les permis de construire est la ressource principale des CAUE. Elle est maintenant calculée sur la part départementale de la Taxe d'Aménagement. La quasi gratuité des conseils donnés par les CAUE est la contrepartie de cette taxe. Les architectes et les urbanistes du CAUE ne font pas de maîtrise d'œuvre mais conseillent en amont les particuliers, les collectivités... sur le choix d'un terrain, sur tout projet dans l'intention de construire, de réhabiliter, d'améliorer un bâtiment existant ou d'aménager un espace afin de bien l'intégrer dans l'environnement et de répondre à vos besoins.

Le Conseil aux collectivités est plébiscité par les communes et représente l'essentiel de l'activité du CAUE du Morbihan.



DE L'IDÉE AU PROJET.

Une envie ? Un projet ? Une opportunité ? Une stratégie ? Les missions prévues par la loi assurent au CAUE diverses possibilités d'intervention pour accompagner les communes.

LE RÔLE DU CAUE DANS VOTRE PROJET



NOTRE MÉTHODE D'ACCOMPAGNEMENT

- #1 La commune ou l'EPCI sollicite le CAUE du Morbihan
- #2 Première visite terrain : le CAUE du Morbihan détermine le cadre méthodologique d'intervention
- #3 Le CAUE du Morbihan envoie une proposition d'intervention
- #4 Accord de la collectivité
- #5 Début de la mission

Le contexte et la demande

La proposition d'intervention et la méthode de travail

L'estimation du temps de travail

La période de réalisation

LES MODALITÉS FINANCIÈRES

- Une cotisation annuelle, fixée à 0,33 € par habitant (pop INSEE) depuis 2016.
- Un forfait de 500 € à la commande pour toute mission de plus de 5 jours (ou au-delà de 5 jours d'intervention sur 12 mois consécutifs).
- Au-delà de 15 jours de mission et à titre dérogatoire, une contribution financière pourra être demandée.

ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS.

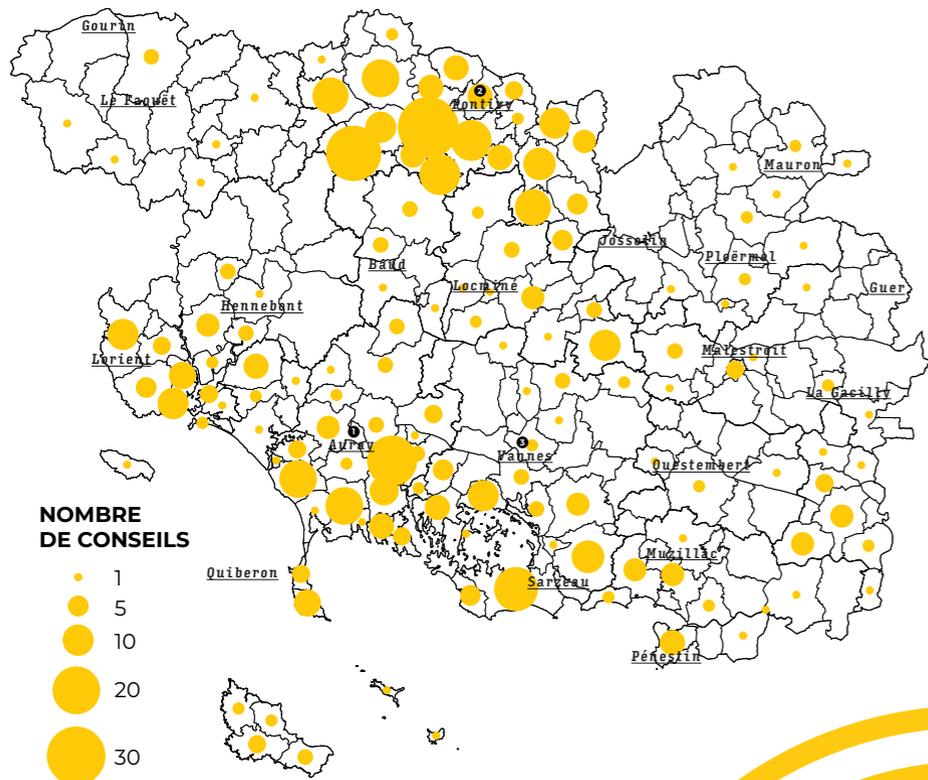
LES CONSEILS PEUVENT SE CLASSER EN DEUX TYPES DE DEMANDES :

« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

- les **demandes spontanées de conseil (majoritaires)**. Il s'agit d'aider les personnes à formuler le programme de leur projet, à en définir l'implantation, à orienter le choix des matériaux, des énergies, à informer des différentes démarches administratives ou réglementaires. Les conseils sont donnés sur rendez-vous.

- les **conseils consécutifs à des réserves**, voire refus de permis de construire pour des raisons de qualité architecturale ou d'intégration dans le paysage et l'environnement. Le CAUE oriente le pétitionnaire vers des solutions mieux adaptées au type de projet.

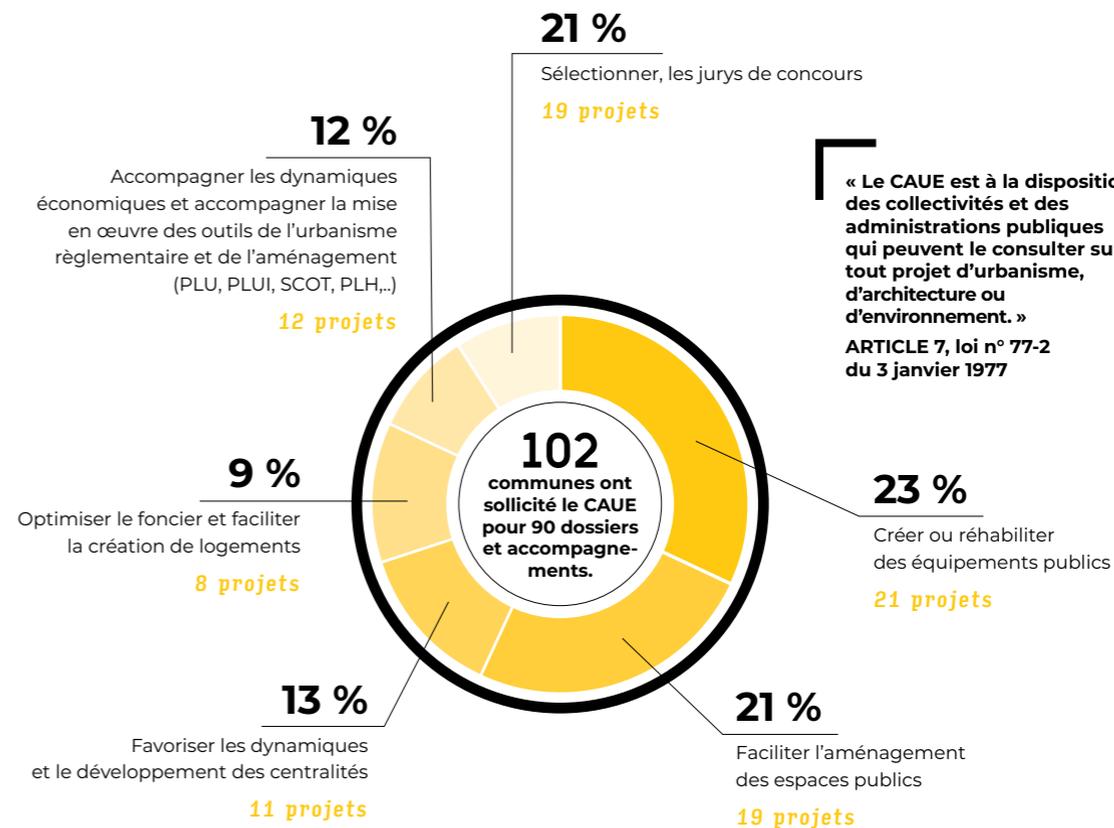


4 architectes conseil, reçoivent sur rdv dans les permanences territorialisées à :

- Auray
- Pontivy
- Vannes

En 2024, le CAUE a rendu **635** Conseils architecturaux et avis sur dossiers auprès des particuliers.

ACCOMPAGNER LES PROJETS DES ÉLUS ET DES COLLECTIVITÉS.

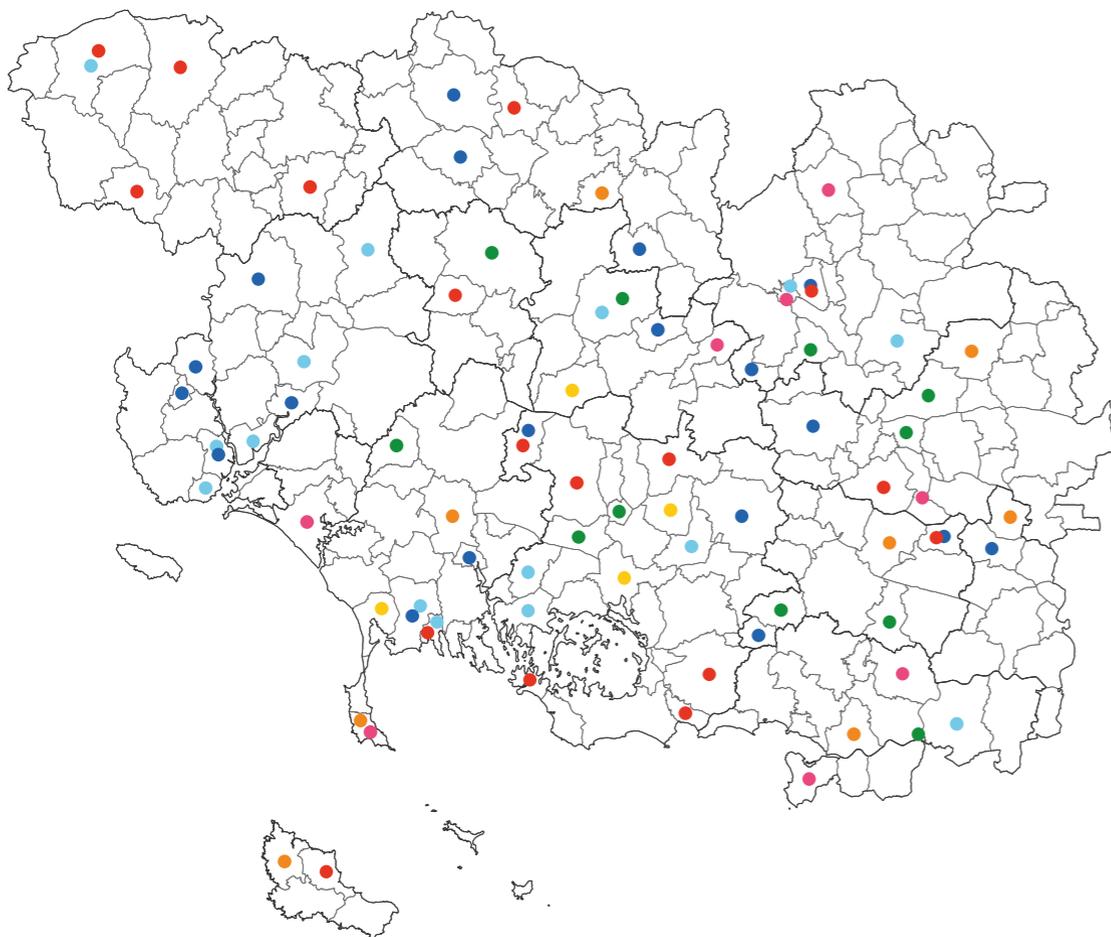


« Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. »
ARTICLE 7, loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

Une mission plébiscitée par les collectivités !

L'activité de conseil auprès des collectivités est restée soutenue en 2024 en diminuant légèrement par rapport à 2023

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS EN 2024.



- Créer ou réhabiliter des équipements publics **P17**
- Faciliter l'aménagement des espaces publics **P27**
- Favoriser les dynamiques et le développement des centralités **P30**
- Optimiser le foncier et faciliter la création de logements **P36**
- Accompagner les dynamiques économiques **P45**
- Accompagner la mise en œuvre des outils de l'urbanisme réglementaire et de l'aménagement **P45**
- Sélectionner : jurys de concours **P46**

CRÉER OU RÉHABILITER des équipements PUBLICS

Le CAUE accompagne le développement des services dans les communes. La création ou la réhabilitation des équipements publics reste le besoin le plus souvent exprimé par les communes. Cela concerne principalement l'adaptation des services pour faire face à l'accroissement de la population. Conséquence de l'attractivité du Département, de plus en plus de projets intègrent la création de logements communaux.



21 conseils

Le CAUE vous accompagne dans le diagnostic de l'existant, et la définition de vos besoins afin de connaître vos potentialités d'évolution que ce soit en réhabilitation ou en construction.



BRANDIVY

RÉNOUATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE.

LE CONTEXTE DU PROJET

Les élus souhaitent rénover et agrandir la salle polyvalente construite dans les années 1980. La priorité est de réaménager l'espace cuisine (la salle accueille le restaurant scolaire), améliorer le confort des lieux (confort thermique, acoustique, visuel etc.), et, via une extension, permettre une jauge plus importante d'environ 300 personnes.

LA RÉPONSE DU CAUE

Le choix de rénover et agrandir la construction existante soulève de nombreuses questions : fonctionnelle, opérationnelle (phasage travaux), mais aussi sociétale (logique de frugalité architecturale). L'analyse a permis de montrer la complexité du programme envisagé par rapport à la configuration existante tout en proposant deux possibilités d'extension-rénovation très différentes en termes d'usage et d'intégration.

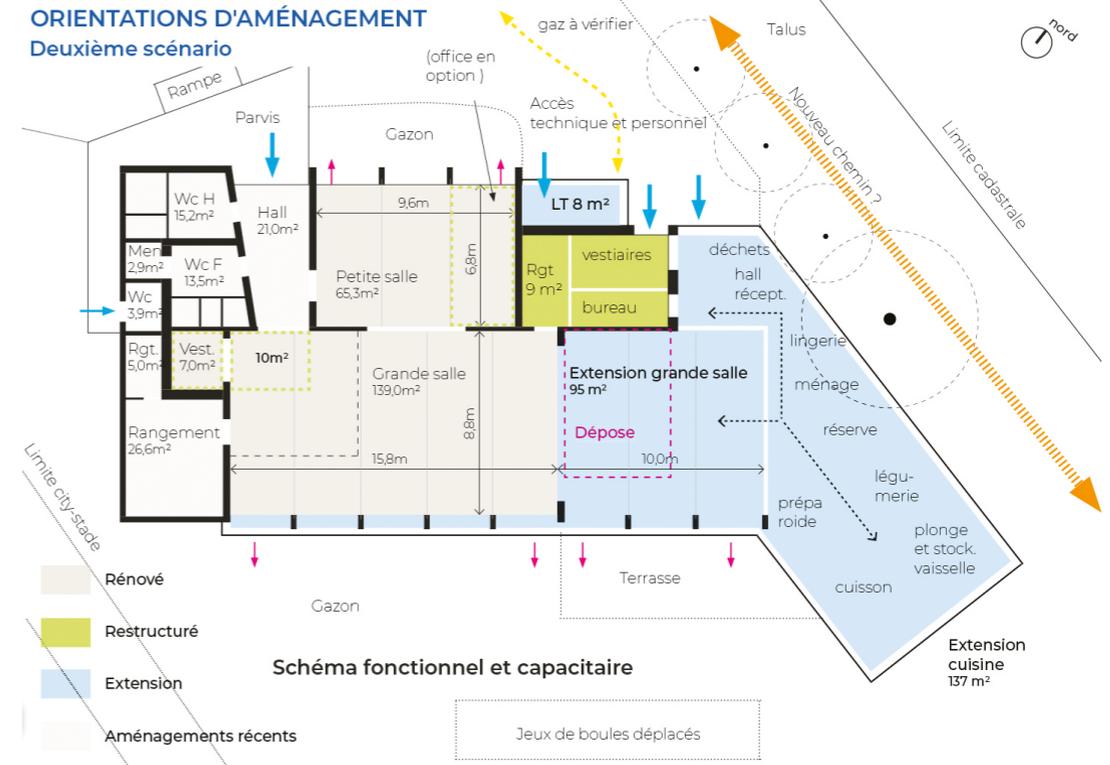


NOTRE INTERVENTION

- Analyse du contexte urbain, paysager, historique et réglementaire,
- État des lieux du bâti et analyse des besoins et des dysfonctionnements actuels,
- À partir du préprogramme établi, propositions d'hypothèses d'aménagement et choix de références (rénovation thermique, matériaux bisourcés et réemplois), estimations au ratio.

Le +

À partir d'un existant conservé, l'enjeu pour les futurs concepteurs sera de proposer une nouvelle écriture architecturale répondant aux exigences de confort et environnementaux actuels à partir d'un existant conservé.



Le bâtiment est de forme allongée avec un toit à deux pentes en ardoise. La façade principale Sud offre trois grandes ouvertures sur la grande salle (140m²). Le terrain est communal et permet d'envisager une extension de la salle.



Les installations et accès techniques sont localisés sur le pignon Est : cuisine, chaufferie (comble), coffret gaz, poubelles etc.

GOURIN

CRÉER UN PÔLE SOCIO-CULTUREL, AMÉNAGER UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL.

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Gourin, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain a mené une réflexion de fond sur l'organisation de son centre-ville à travers l'étude de revitalisation. La ville s'est dotée d'un plan guide et d'un plan d'actions de revitalisation très transversales maillant les thématiques de l'habitat, des services, des commerces, des équipements culturels et sportifs, de l'aménagement. Dans ce plan guide, un projet global sur le secteur nord de la ville regroupe le confortement du cinéma, la construction attenante d'une Maison des Jeunes et d'un Espace de Vie Social, ainsi que la création d'un parc inter-générationnel sur et autour d'un ancien terrain de football attendant aux espaces naturels du nord de la commune.



LA RÉPONSE DU CAUE

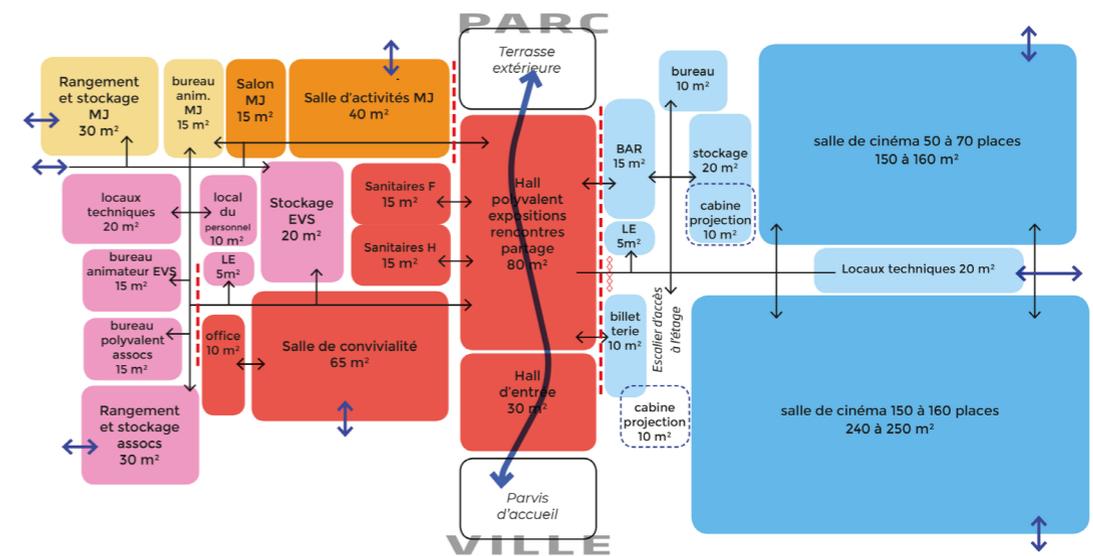
Le CAUE pose d'abord le cadre général du projet, rappelle les enjeux urbains liés au secteur, analyse le site dans sa globalité et sous ses différents aspects. Les objectifs à l'échelle du quartier sont ciblés au fur et à mesure. Le CAUE rassemble ensuite les éléments de pré-programmation pour chaque entité du programme à bâtir en distinguant les fonctions mutualisables des fonctions spécifiques, et aborde les contraintes fonctionnelles, réglementaires et techniques du projet de pôle socio-culturel regroupant le cinéma, un espace de vie social et une maison des jeunes à articuler autour d'un grand hall commun.

NOTRE INTERVENTION

- L'étude de définition réalisée par le CAUE vise à faire émerger les grands enjeux du site existant, à rassembler les éléments de pré-programmation, à définir les objectifs et contraintes et à explorer les possibilités d'organisation du programme envisagé.
- L'un des objectifs forts est de faire dialoguer le site avec le grand paysage situé au Nord de la commune, pour affirmer Gourin en tant que capitale des Montagnes Noires. Il s'agit de créer une continuité urbaine et paysagère ainsi qu'une articulation entre un centre-ville offrant services et commerces, et le site paysager et patrimonial de Tronjoly dédié au ressourcement, au repos et à la culture.



Photo du site étudié



Un organigramme général permet d'en synthétiser le principe organisationnel. Enfin, le CAUE propose différents scénarios d'organisation des éléments constitutifs du projet sur le site : espaces naturels et de loisirs, pôle socio-culturel, parvis, accès et cheminements, stationnement...

SUIVI DU PROJET

Avec l'aide du CAUE, la collectivité a lancé une consultation pour un marché de programmation/ AMO en vue de la réalisation d'un schéma directeur à l'échelle de l'ilot et de la préparation de la commande de maîtrise d'œuvre pour la partie cinéma.

Le +

Le travail de pré-programmation du CAUE a permis de définir les enjeux de fonctionnement, de coûts, ainsi que réglementaires et techniques autour de la mutualisation de trois structures aujourd'hui indépendantes et de maîtrise d'ouvrage différente : le cinéma, la maison des jeunes, et le futur EVS. L'étude du CAUE a permis d'envisager deux options : la réhabilitation et l'extension de l'existant, ou la construction d'un nouvel équipement. Ce projet est actuellement à l'étude.

MORÉAC

RESTRUCTURATION URBAINE de L'ÎLOT du presbytère.

LE CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre de sa politique de redynamisation de son cœur de bourg, la commune de Moréac souhaite engager une réflexion sur la restructuration du site du presbytère. Situé au contact immédiat de l'église le site présente un intérêt stratégique pour la confortation du centre bourg avec le transfert à terme de la mairie dans le bâtiment du presbytère.

LA RÉPONSE DU CAUE

- Une réflexion sur la globalité de l'îlot.
- Une dimension paysagère renforcée avec la définition d'un principe de coulée verte.
- La réhabilitation du bâtiment du presbytère, des maisons de bourg dégradées et la construction de nouveaux logements.
- L'aménagement d'une place publique et l'implantation d'une halle.
- Un traitement des dessertes et des espaces publics afin de privilégier les liaisons douces.

SUIVI DU PROJET

À l'issue du concours de MOE (architecte du patrimoine, paysagiste, VRD) lancé en janvier 2024, le projet de l'équipe qui a développé un parti architectural et paysager a été retenu.

Relevé des propriétés



Le +

L'analyse de l'îlot du presbytère appréhendé dans sa globalité a permis de mettre en évidence les enjeux et les possibilités de restructuration urbaine du site. Cela a permis de réajuster le périmètre du projet en faisant l'acquisition de certaines parcelles pour modifier le programme afin de permettre la reconquête de cet îlot.

NOTRE INTERVENTION

- Une analyse du contexte historique, urbain, paysager et réglementaire.
- Un relevé des propriétés : organisation foncière, foncier enclavé, bâti discordant/vétuste.
- Des principes d'aménagement permettant d'appréhender le potentiel de restructuration de l'îlot.
- Des références illustrant des opérations de renouvellement urbain et d'aménagements paysagers d'espaces publics.



Proposition de périmètre opérationnel

PLOUAY

Réaménagement de la cour de collège.

LE CONTEXTE DU PROJET

Le Conseil départemental a engagé une réflexion sur l'aménagement des cours de récréation des collèges publics afin de répondre à l'évolution du contexte climatique, tout en veillant à l'amélioration des conditions d'usage et au respect des contraintes fonctionnelles et techniques. Le Département a sollicité le CAUE pour évaluer certaines cours de collèges vulnérables face aux épisodes de forte chaleur, notamment le collège Marcel Pagnol à Plouay.

LA RÉPONSE DU CAUE

La réfection de la cour avec des revêtements de sol en enrobé et une végétalisation limitée a provoqué un état de surchauffe estivale et des espaces ombragés insuffisants. L'analyse de la cour et des besoins exprimés par l'établissement et les élèves ont permis de définir des objectifs programmatiques et des principes d'aménagement réduisant cet effet d'îlot de chaleur.

SUIVI DU PROJET

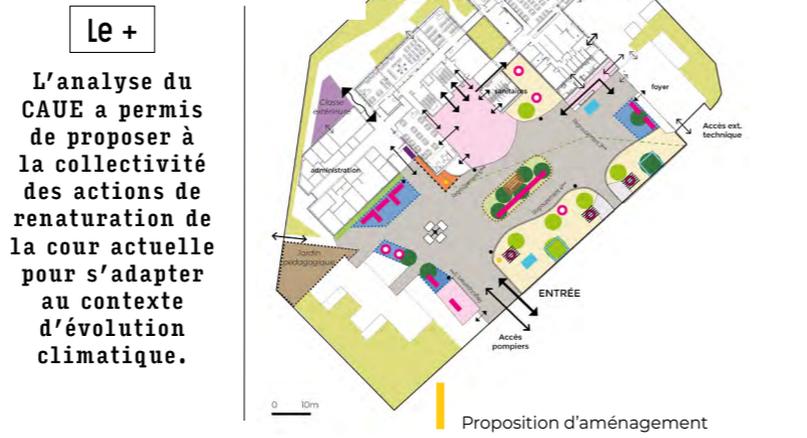
Le Département poursuit le volet opérationnel en régie.



Scène ouverte sous couvert arboré, collège Arthur Rimbaud à Donges



Vue générale de la cour de récréation



Proposition d'aménagement

Le +

L'analyse du CAUE a permis de proposer à la collectivité des actions de renaturation de la cour actuelle pour s'adapter au contexte d'évolution climatique.

NOTRE INTERVENTION

- Un diagnostic de la cour comprenant notamment les usages, les contraintes techniques, les aménagements,
- Une évaluation d'indicateurs environnementaux, notamment le coefficient de régulation thermique mesurant le niveau de surchauffe,
- Un scénario d'aménagement privilégiant confort thermique et qualité de vie des usagers.

Faciliter l'aménagement des espaces publics



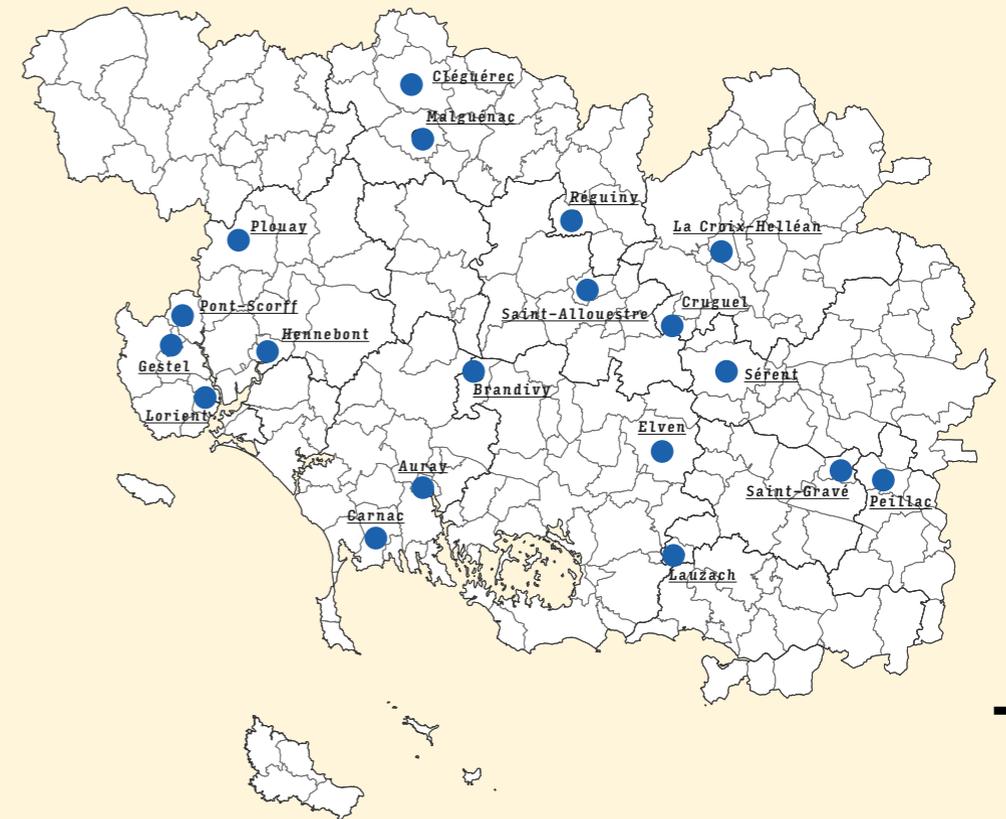
Soizic PERRAULT, secrétaire du CAUE du Morbihan

"L'expertise du CAUE dans la démarche d'embellissement « Villes et Villages Fleuris » nous permet d'aller plus loin dans l'accompagnement des communes."

19 conseils

Les communes sont de plus en plus nombreuses à solliciter le CAUE pour son accompagnement pluridisciplinaire dans l'aménagement des espaces publics. Architectes, Urbanistes conseils et chargé de mission environnement se relaient et se complètent pour apporter des solutions qui permettent de requalifier des espaces publics, de les sécuriser, mais également de pouvoir proposer de nouveaux modes de gestion, ou encore d'aborder les possibilités de densification. L'accompagnement spécifiques qui concerne les cimetières se poursuit.

Le CAUE est de plus en plus sollicité à l'accompagnement méthodologique des projets en concertation avec la population pour l'aménagement des espaces publics.



LA ROCHE-BERNARD

Aménagement de La RUE ST James.

Conformément au plan guide, l'étude de la rue St James réalisée par le CAUE a porté sur 4 sous-secteurs



LE CONTEXTE DU PROJET

Petite Cité de Caractère, la commune de La Roche-Bernard a bénéficié du dispositif « Petite Ville de Demain » qui a permis la définition d'un plan de développement urbain. A l'issue de ce travail, le CAUE a été sollicité afin de réfléchir à la requalification de la rue St James, principale artère commerçante.

SUIVI DU PROJET

Dans la continuité de cette réflexion, le CAUE a rédigé un cahier des charges pour le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre visant à la requalification de la rue St James. A l'issue du marché public, l'équipe, composée d'Ar'TOPIA (paysagiste-concepteur) et LEGAVRE (VRD), a été retenue.

LA RÉPONSE DU CAUE

Un regard appuyé a été porté sur la rue St James et les voies connexes mettant en évidence : un traitement très routier, une chaîne de déplacements piétons/vélos complexe, une place importante dédiée au stationnement, etc. À la suite de l'état des lieux, de grands principes de requalification paysagère et fonctionnelle ont été définis : réduction de la capacité de stationnement, promotion des circulations douces, création de lieux propices à l'animation sociale, etc.

NOTRE INTERVENTION

Un premier diagnostic a été établi sur la partie agglomérée avec un zoom sur les espaces centraux (qualité et état des différents aménagements, gestion des circulations et en particulier les déplacements doux, accessibilité, etc.).

MALGUÉNAC

Gestion différenciée des espaces VERTS COMMUNAUX.

LE CONTEXTE DU PROJET

La Municipalité et les services techniques ont souhaité formaliser la mise en œuvre de la gestion différenciée de leurs espaces verts afin de répondre aux objectifs d'évolution des modes d'entretien actuels en adaptant les interventions et en favorisant la naturalité sur certains sites.

LA RÉPONSE DU CAUE

L'étude du CAUE a permis de cartographier plus de 10 hectares d'espaces verts entretenus par les agents communaux dans le bourg. Leur surface a été évaluée selon leur mode d'entretien (tonte, fauche, broyage, fleurissement, haies, arbres d'alignement, espaces sablés ou naturels). Afin de déterminer les modalités d'intervention. Chaque espace a été classé selon un code d'entretien : espaces horticoles, jardinés, rustiques ou naturels déterminant ainsi la nature et la fréquence des tâches d'entretien à réaliser.

Bourg de Malguénac illustrant les Espaces jardinés selon le code d'entretien



SUIVI DU PROJET

La commune s'approprie le travail afin d'adapter ses pratiques de gestion en fonction des caractéristiques et des usages sur chacun des espaces.

Le +

La mise en œuvre de la gestion différenciée doit permettre d'enrichir la biodiversité et les continuités écologiques dans le bourg, réduire les coûts par la diminution des interventions d'entretien et renforcer la qualité du cadre de vie.



Cartographie des espaces verts selon leur mode d'entretien

NOTRE INTERVENTION

- Un inventaire quantitatif et qualitatif des espaces verts.
- Une cartographie de l'ensemble permettant de visualiser les modes d'entretien à privilégier pour l'avenir.

FAVORISER Les dynamiques et Le développement des centralités



Boris LE MAIRE,
1^{er} VP du CAUE du Morbihan

"L'expertise du CAUE permet d'accompagner les communes pour pouvoir proposer demain une densification acceptable, des équipements et un cadre de vie agréable."



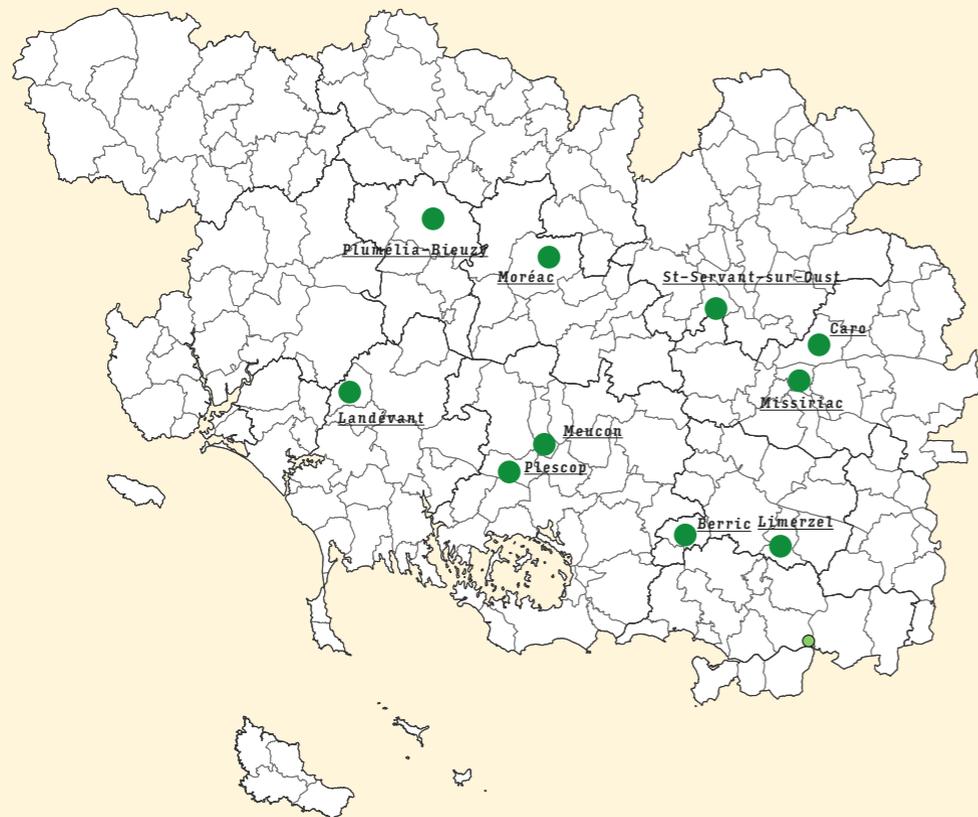
11 conseils

Petites villes de demain, actions cœur de ville, reconquête des centre-bourg... Le CAUE est sollicité pour vous accompagner dans vos problématiques de :

- renouvellement urbain,
- revitalisation de centre-bourg,
- aménagement d'îlot en cœur de boug,
- ou réflexion prospective.

Le travail s'établit bien souvent en étroite collaboration avec le service des Architectes des Bâtiments de France.

Ces démarches nécessitent un accompagnement dans la durée car les travaux se planifient sur plusieurs années. L'intervention conjuguée des paysagiste, des urbanistes et des architectes est souvent nécessaire. Elle va s'accroître avec la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette.



MISSIRIAC Réflexion sur la création d'une MAM et d'un cabinet médical.

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Missiriac mène une réflexion sur la construction de équipements de services (MAM et cabinet médical) et de nouveaux logements dans son centre bourg qu'elle souhaite valoriser et densifier. Elle s'interroge sur la faisabilité de ces opérations sur 2 sites pressentis.

LA RÉPONSE DU CAUE

Cette réflexion a permis de repérer les problématiques en terme de desserte et de stationnements sur les sites enclavés pressentis par la commune pour des programmes qui génèrent des flux. Une réflexion sur un périmètre élargi a mis en avant le potentiel constructible d'un autre foncier communal plus adapté.

SUIVI DU PROJET

La commune envisage de construire la MAM sur un des sites identifiés. Elle pourra faire appel à l'accompagnement technique du CAUE pour la consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre.

NOTRE INTERVENTION

- Une approche urbaine du bourg (équipements, foncier communal, réglementaire...)
- La définition de préprogrammes sur les deux projets d'équipements (surfaces, organigramme...)
- Un état des lieux des 2 sites (terrain, abords, accès...)
- Une première approche du potentiel foncier communal constructible sur le bourg
- Une analyse de la faisabilité des projets avec des scénarii d'aménagement sous forme de schémas
- Références illustrant les enjeux urbains et architecturaux

Le +

Le CAUE a élargi le périmètre de réflexion afin de proposer d'autres choix de sites d'implantation dont la commune avait la maîtrise foncière.



Localisation des 2 sites en limite de l'enveloppe urbaine



Secteur des Ormes - Scénario 2

BERRIC

Renouvellement urbain d'un site en cœur de bourg.

LE CONTEXTE DU PROJET

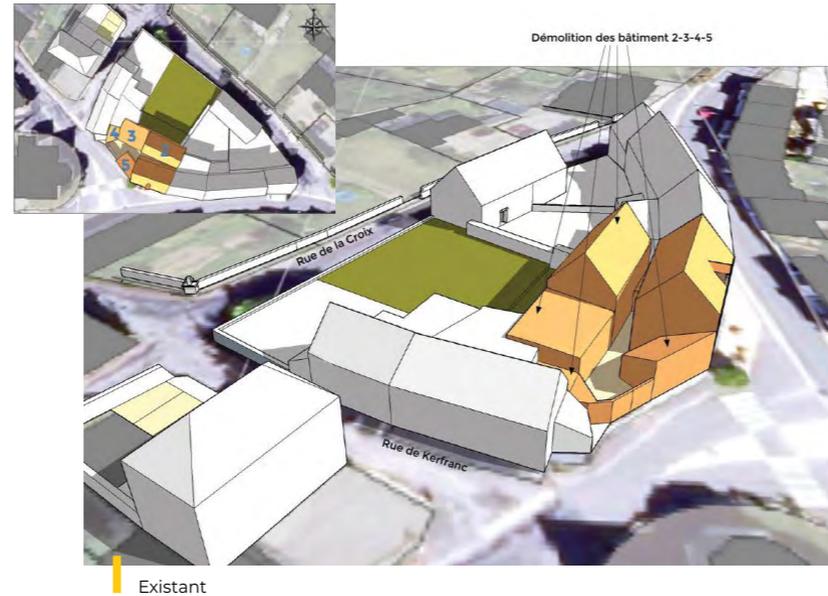
La commune de Berric s'interroge sur les potentiels de densification d'une parcelle traversante située en cœur d'îlot en centre bourg. L'objectif est de créer des logements diversifiés et d'ouvrir le site sur le cœur de bourg en créant des connexions piétonnes et un espace de rencontre.

LA RÉPONSE DU CAUE

- Des démolitions de certains bâtiments aux qualités architecturales inégales et contraignants pour la création de logements.
- La confortation du centre bourg avec la création de logements et de connexions.
- La création d'un espace paysager en cœur d'îlot.

SUIVI DU PROJET

Ce travail qui propose des possibilités de renouvellement urbain permet de nourrir la réflexion des élus.



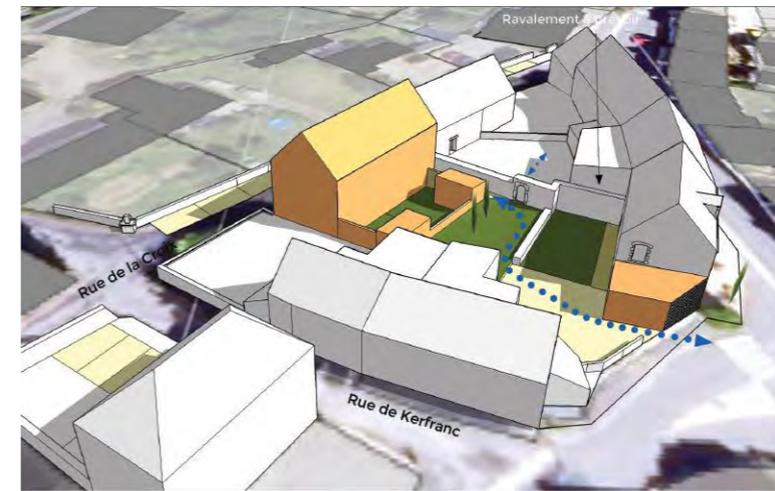
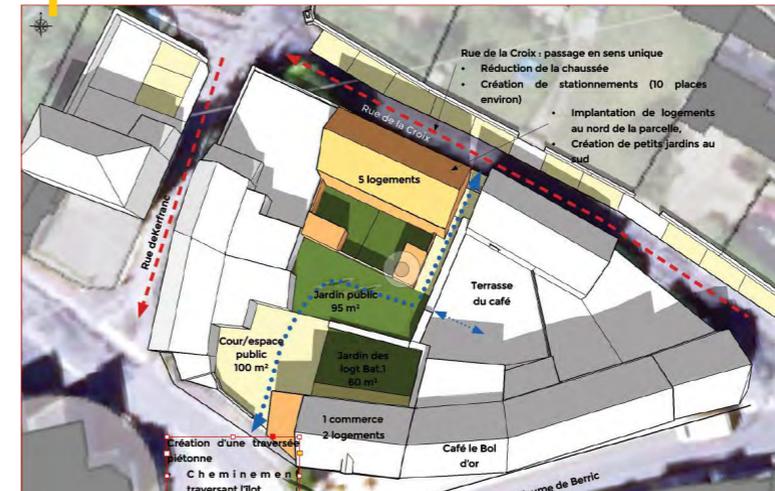
Le +

Une approche globale de l'îlot permettant d'esquisser des principes d'aménagement prenant en compte les problématiques de densification en termes d'opérations de démolition, de construction, de traitement des limites... L'analyse a mis en évidence la nécessité du report du parking hors du site afin d'offrir aux habitants un aménagement paysager qualitatif et des connexions piétonnes en cœur d'îlot.

NOTRE INTERVENTION

- Une analyse du contexte historique, urbain, paysager et réglementaire
- Un diagnostic sommaire des bâtiments et des contraintes et enjeux de la parcelle
- Des scénarii de densification et de connexions tissant des liens entre la place de l'église les logements et le café
- Des références illustrant des opérations de renouvellement urbain en cœur d'îlot

Principes d'aménagement



LANDÉVANT

Redynamisation du centre bourg.

Place de la poste



LE CONTEXTE DU PROJET

Landévant a connu une forte croissance urbaine pour atteindre aujourd'hui 4000 habitants. L'offre de commerces et services, les équipements publics doivent s'adapter aux nouveaux besoins de la population. Le besoin de logements étant important, la densification du centre se pose et avec elle, l'évolution des formes urbaines.

LA RÉPONSE DU CAUE

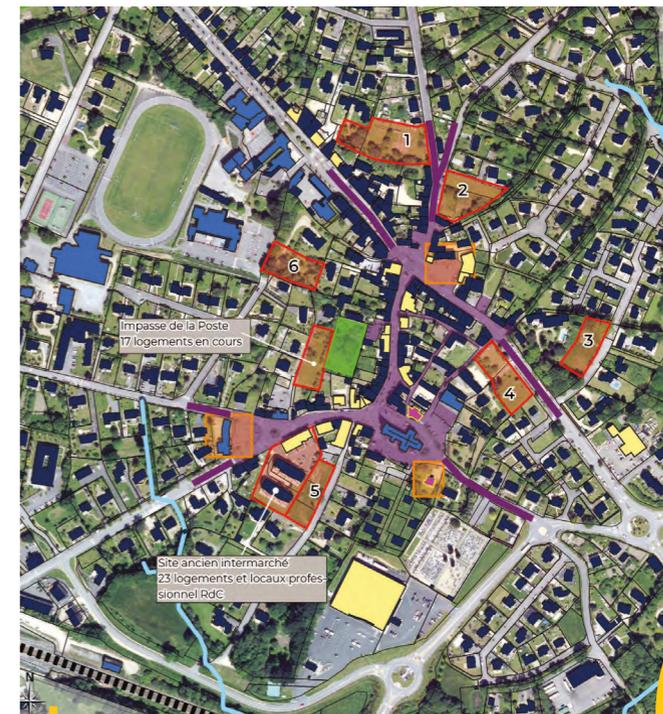
L'étude du CAUE a permis de mieux identifier les enjeux :

- Renforcer l'attractivité commerciale et les services dans le centre (identifier les sites stratégiques, les bâtiments à reconstruire...)
- Créer de nouveaux logements (repérage des sites et type d'habitat)
- Requalifier les espaces publics centraux (redonner une place plus importante aux piétons, qualité paysagère)
- Réintroduire de la nature en ville, développer les mobilités douces,
- Adapter les équipements publics aux besoins de la population

Le CAUE propose des orientations d'aménagement et souligne l'opportunité d'une opération plus étendue comprenant des démolitions et restructurations qui permettraient de valoriser le cœur d'îlot pour redonner espace, clarté, jardin et qualité de vie adaptée aux modes de vie actuels.

SUIVI DU PROJET

Cette réflexion du CAUE pourra servir pour lancer une consultation de bureaux d'études en charge d'élaborer un plan guide visant à définir un projet urbain sur le centre. Ce document définira une stratégie urbaine sur les 10 à 15 ans (schéma d'ensemble, fiches actions avec estimation des coûts et un planning pluriannuel de réalisation)



Conforter le centre, créer de nouveaux logements



Proposition place de la poste

NOTRE INTERVENTION

Le CAUE a mené une réflexion sur l'évolution du cœur de bourg : comment dynamiser le centre-ville ? Ce travail vise à cerner l'ensemble des thématiques à aborder et a consisté à :

- Dresser un diagnostic urbain, paysager, réglementaire sur le centre bourg
- Définir des premiers enjeux pour la dynamisation du centre,
- Esquisser les premières pistes d'actions, des orientations d'aménagement

OPTIMISER Le FONCIER ET FACILITER La CRÉATION de Logements



Stéphane LOHEZIC,
2^e VP du CAUE du Morbihan

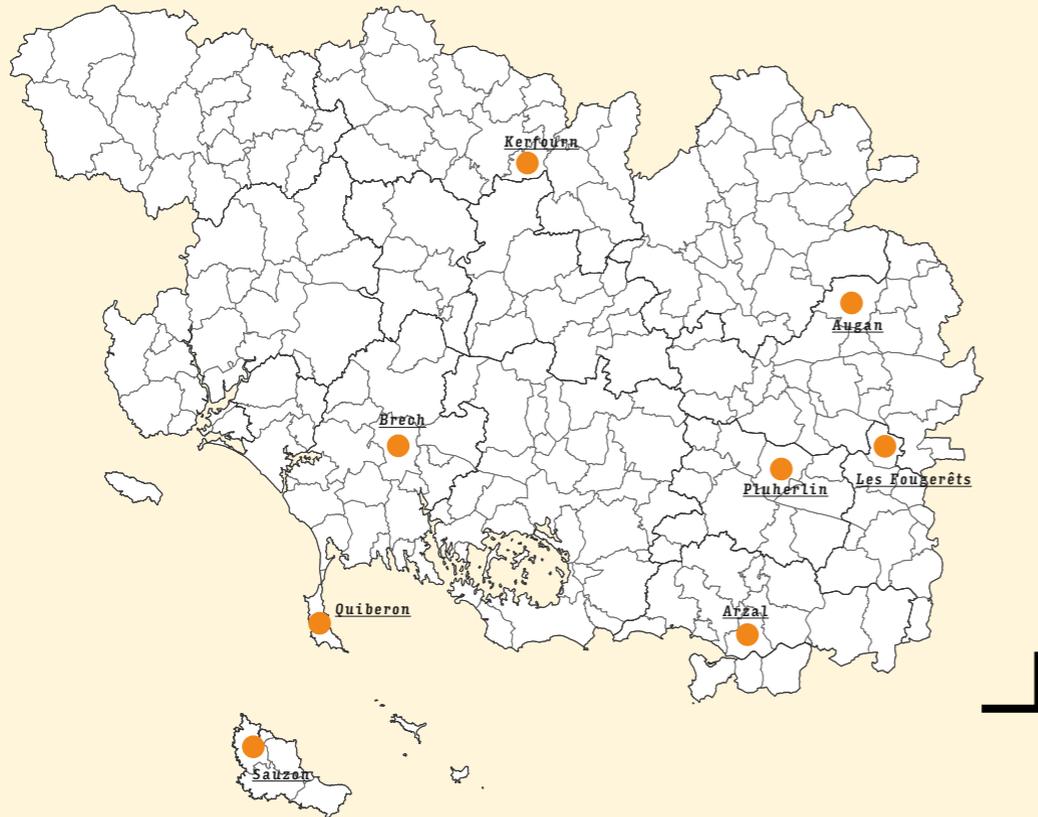
"Accompagner les communes pour faciliter la création de logements est une nécessité pour le CAUE du Morbihan."



8 conseils

Le Morbihan est un territoire attractif et la demande de logements est importante. La tension locative est croissante. Les communes réfléchissent dans la plupart des projets à la création ou la réhabilitation de logements communaux mais également à la manière de pouvoir densifier les espaces déjà urbanisés.

Le CAUE grâce à de nombreuses références permet d'aborder l'optimisation du foncier de diverses manières. Nouvelles formes d'habitats, matériaux, aménagements, accessibilité, autant de solutions qui rendent l'habitat plus dense acceptable voire désirable. Assurément l'enjeu de demain.



PLUMÉLIEAU-BIEUZY

CRÉER de L'habitat PARTAGÉ.

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Pluméliau-Bieuzy, en partenariat avec l'EPF Bretagne, a sollicité le CAUE sur le devenir de 2 secteurs situés au sein du bourg :

- Un ensemble parcellaire de 6 000 m² vierge de construction,
- Une friche urbaine de 1.1 ha situé en cœur de bourg.

Idéalement situé à proximité du pôle d'équipements publics, le premier secteur présente différentes contraintes pour développer un projet d'habitat : espace enclavé, forme triangulaire, trame végétale générant de grandes ombres portées. L'ancienne friche économique occupe une position stratégique en cœur de bourg et devra faire l'objet d'une opération de curage et de dépollution.

Le contexte du projet



Le +

Le scénario proposé par le CAUE permet la réalisation de 37 logements répartis de la façon suivante : 6 maisons groupées, 9 logements intermédiaires, 17 logements en collectif et 5 lots libres.

LA RÉPONSE DU CAUE

- Deux scénarios ont été proposés, permettant de répondre aux exigences de densité (20 logts/ha) tout en proposant un cadre de vie agréable (maintien maximale de la trame arborée, gestion des ombres portées, réduction des emprises de voirie, etc.)

SUIVI DU PROJET

Le CAUE a réalisé des scénarios d'aménagement proposant de l'habitat individuel et du logement social sous la forme d'habitat groupé, intermédiaire ou collectif.

Hypothèse : 6 logements et espaces partagés



Référence : les p'tits ensembles, Guérande

NOTRE INTERVENTION

- L'analyse du contexte et du site, la prise en compte des contraintes du terrain et des besoins en habitat partagé (logements, locaux communs, espaces extérieurs...).
- L'élaboration de premiers scénarii pour tester la faisabilité du projet qui prennent en compte l'emprise du stationnement, la configuration particulière de la parcelle, la typologie et les gabarits existants à proximité, et le maintien des grands arbres.

BRECH

RÉFLEXION SUR L'OAP « CENTRE BOURG ».



LE CONTEXTE DU PROJET

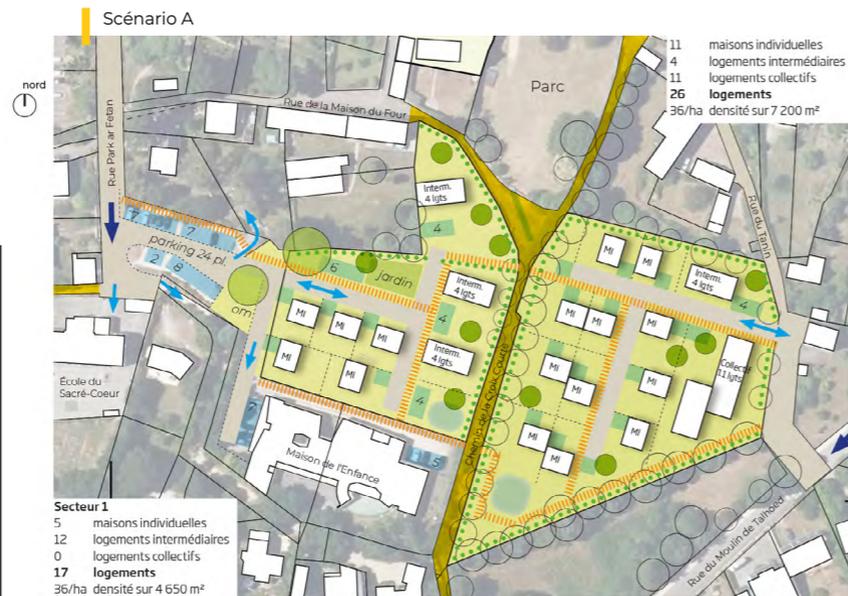
La commune qui souhaite pouvoir accueillir plus d'habitants à l'année possède deux terrains constructibles et souhaite savoir comment optimiser ces espaces en intégrant des formes d'habitats compactes qui respectent malgré tout le cadre environnant.

De plus, les élus souhaitent entamer une réflexion sur les options de restructuration et de réhabilitation de l'ancienne maison du directeur de l'école publique afin de la transformer en logements destinés à la location.

LA RÉPONSE DU CAUE

L'enjeu est de trouver un juste équilibre entre les besoins en logements (cf densité minimale de 35 logements/ha) et la création d'un nouveau quartier respectueux de son environnement naturel et sans rupture avec le tissu urbain existant (école et maison de l'enfance à proximité).

Les contraintes du terrain (dessertes en impasse, recul par rapport aux limites arborées) et du PLU sont assez importantes au vue de la densité attendue. Elles orientent vers des formes bâties intermédiaires (petits collectifs, logements groupés ou superposés). La question du stationnement souterrain sera un des paramètres importants du futur projet.

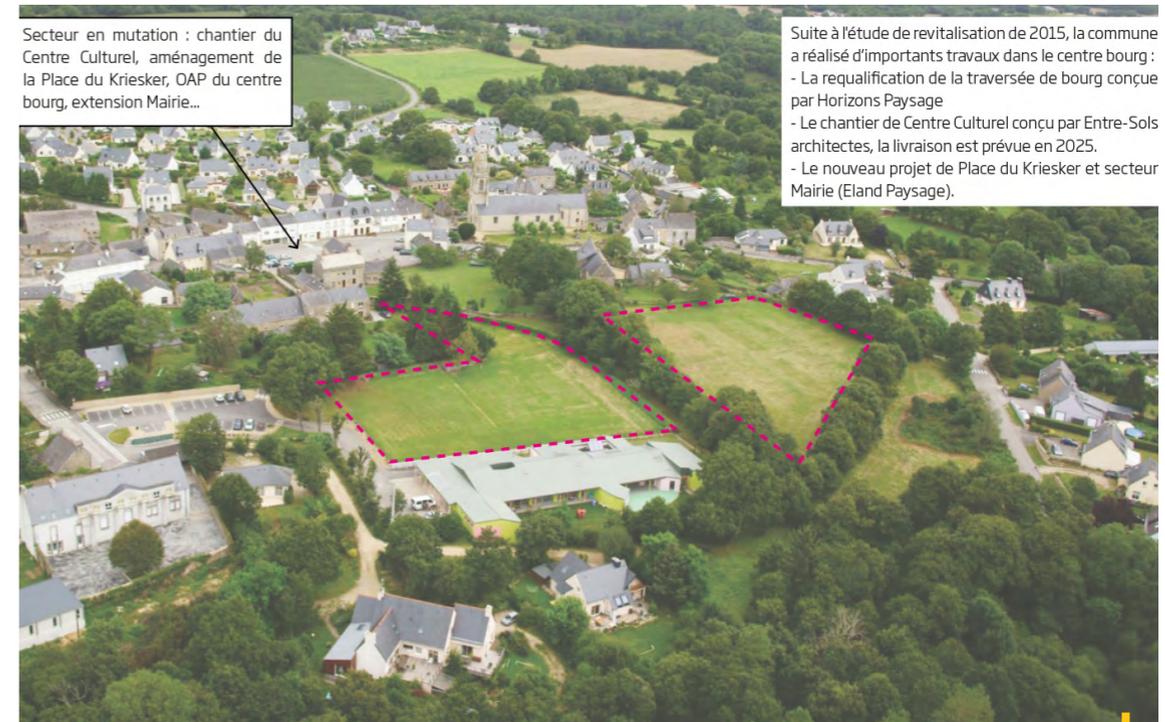


Le +

Élargir le périmètre de réflexion en proposant des principes d'aménagement sur le foncier privé du secteur « Est » et proposer une approche globale à l'échelle de l'OAP.

NOTRE INTERVENTION

Après avoir analysé le contexte général (urbain, paysager, historique et réglementaire) nous avons testé quelques hypothèses d'aménagement avec des densités croissantes et différents principes de desserte, d'aménagement des espaces publics, de typologies de logements.



Secteur en mutation : chantier du Centre Culturel, aménagement de la Place du Kriesker, OAP du centre bourg, extension Mairie...

Suite à l'étude de revitalisation de 2015, la commune a réalisé d'importants travaux dans le centre bourg :
- La requalification de la traversée de bourg conçue par Horizons Paysage
- Le chantier de Centre Culturel conçu par Entre-Sols architectes, la livraison est prévue en 2025.
- Le nouveau projet de Place du Kriesker et secteur Mairie (Eland Paysage).

Vue aérienne du site



Cadre privilégié pour les déplacements doux



QUIBERON

RÉFLEXION SUR L'OAP « RUE DU POINT DU JOUR ».

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de La Trinité-sur-Mer s'interroge sur le devenir de l'îlot stratégique du Presbytère, situé dans le cœur historique du bourg mais soumis à de nombreuses contraintes (PLU, OAP, accès, topographie). L'objectif consiste à créer de nouveaux logements, à proposer une salle communale complémentaire et à ouvrir le site au public, en aménageant ce lieu emblématique.

LA RÉPONSE DU CAUE

Le CAUE a proposé une réflexion préalable prenant en compte les différentes possibilités d'organisation des espaces : dessertes, densité, volumétrie et surfaces bâties, espaces publics, espaces paysagers, stationnement.

Nous avons montré, sous forme de schémas et de références, les enjeux d'aménagement de l'îlot et l'importance du choix de formes urbaines variées et en lien avec le contexte (espace public à l'échelle du quartier, traversée paysagère).

Le +

L'analyse a permis de montrer l'importance de la stratégie de desserte et de stationnement afin d'assurer la qualité paysagère des espaces publics et la présence de jardins privés ou communs en cœur d'îlot.

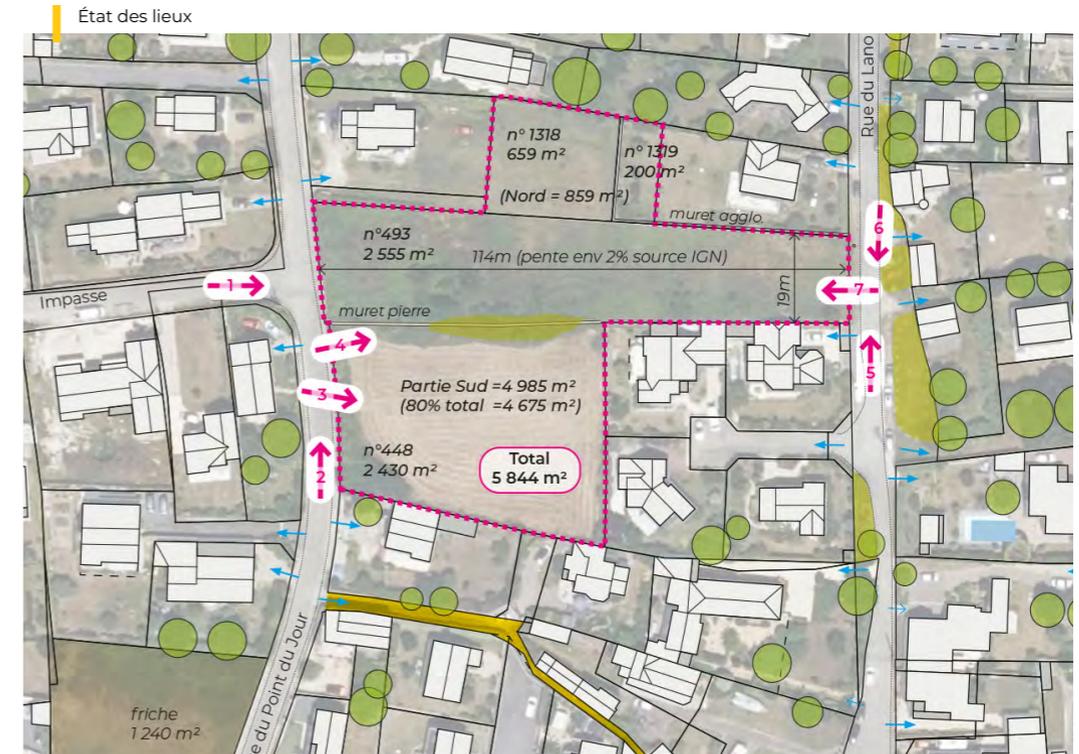
SUIVI DU PROJET

La commune a sollicité le dispositif « AQTA foncier » pour les aider dans la mise en œuvre du projet.

NOTRE INTERVENTION

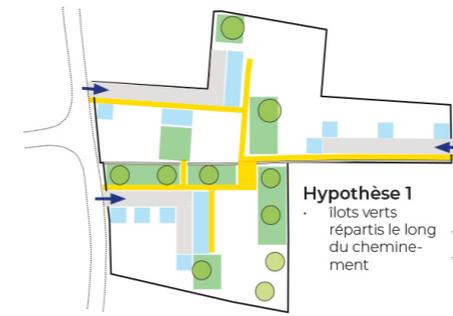
- Analyse des caractéristiques urbaines et paysagères,
- Etat des lieux (terrain et abords), prise en compte des règles d'urbanisme
- Proposition d'hypothèses d'aménagement.

Élaboration de premiers schémas capacitaires pour illustrer les enjeux de densité (25 logt/ha prévu dans l'OAP) dans un contexte pavillonnaire d'étalement urbain.



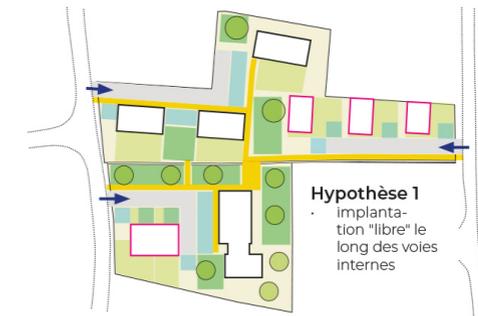
Hypothèses d'aménagement

Espace public et paysager

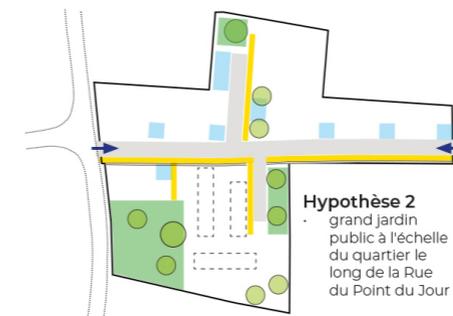


Hypothèse 1
îlots verts répartis le long du cheminement

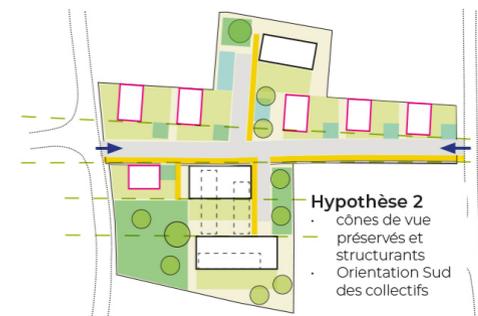
Emprise construite



Hypothèse 1
implantation "libre" le long des voies internes



Hypothèse 2
grand jardin public à l'échelle du quartier le long de la Rue du Point du Jour



Hypothèse 2
cônes de vue préservés et structurants
Orientation Sud des collectifs

A ce stade de la réflexion la gestion de l'eau pluviale reste à étudier (besoins, systèmes)

MI Intermédiaire, petit collectif



Vue du terrain depuis l'impasse du Point du Jour (perception de la pente)

SAUZON

RÉFLEXION PRÉALABLE à la demande de PRÉEMPTION.

*Étude capacitaire pour du logement
en densification du bourg*

LE CONTEXTE DU PROJET

Suite à la réception d'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) sur un terrain non construit appartenant au Diocèse, la commune de SAUZON souhaite exercer son droit de préemption pour faire de la réserve foncière en centre bourg. Elle envisage d'y construire du logement permanent et abordable pour les actifs insulaires confrontés à la pression foncière soutenue sur l'île.

La parcelle située dans le centre bourg historique, est identifiée au PLU en OAP thématique présentant un potentiel de densification pour du logement avec une densité minimum de 20 logts/ha.

LA RÉPONSE DU CAUE

Le CAUE identifie les enjeux d'une opération de densification qui respecte les gabarits tout en réinterrogeant la forme urbaine pour un meilleur confort d'usage et la gestion des vis-à-vis importants. Les scénarii montrent qu'une densité de 35 logts/ha minimum est envisageable avec des typologies de logements variées mais nécessite une organisation rigoureuse en terme d'implantation dans la pente et de chaîne de déplacement.

SUIVI DU PROJET

Le droit de préemption urbain (DPU) a été délégué à l'EPF mais le Diocèse a renoncé à l'aliénation.

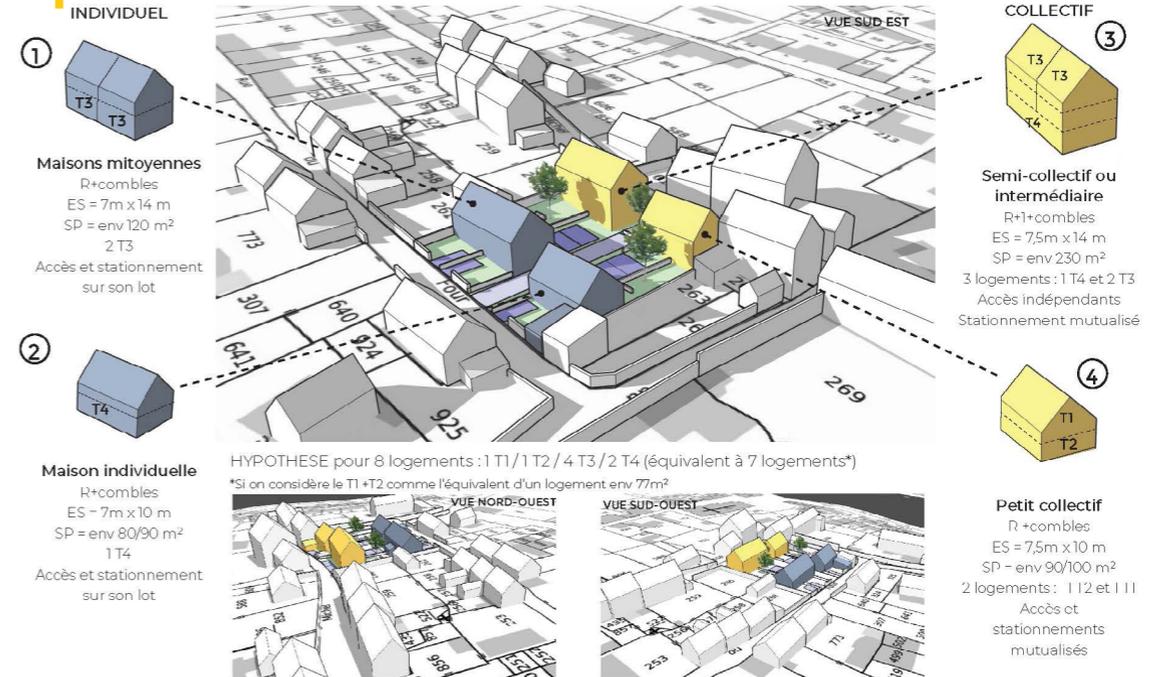
Le +

La commune dispose d'une faisabilité capacitaire et d'une analyse urbaine qui lui permettront d'évaluer l'opportunité de cette opération qui nécessitera un projet d'aménagement globale sur l'ensemble de la parcelle.

Localisation du site dans le bourg



Réflexion sur l'aménagement. Hypothèse B : mixité de typologie de logements



NOTRE INTERVENTION

Une étude capacitaire pour évaluer le potentiel de densification dans un tissu urbain constitué avec :

- Une approche globale (historique, urbaine, densité...) et un état des lieux (terrain, abords)
- Une analyse des objectifs programmatiques et définition des enjeux urbains et architecturaux
- Un schéma d'orientation d'aménagement de la parcelle et des scénarii de densification pour du logement (implantations, dessertes, typologie...)



Rue du Four

ST-SERVANT

Renouvellement urbain sur une friche artisanale dans le bourg.

LE CONTEXTE DU PROJET

Les élus souhaitent acquérir ce foncier, un ancien site d'une entreprise de TP pour développer un projet mixte (logements diversifiés et équipement public). Le projet proposé par un promoteur privé et le propriétaire ne leur convient pas. Ils souhaitent des conseils sur le potentiel d'urbanisation de ce terrain en vue de développer un argumentaire afin de lancer une éventuelle procédure de préemption.

LA RÉPONSE DU CAUE

L'étude du CAUE a montré que ce site pouvait accueillir environ 20 logements, ainsi qu'un équipement d'environ 300 m². Elle a aussi souligné l'intérêt d'élargir le périmètre de réflexion initial en intégrant une propriété au Nord. La présentation de fiches d'exemples d'opérations d'habitat a permis de sensibiliser les élus à d'autres formes urbaines plus denses qui peuvent être adaptées au site et à la taille de la commune.



Le +

Cette réflexion du CAUE a permis de montrer qu'un autre projet urbain était possible sur ce site plus en adéquation avec les besoins de la commune. Ces scénarios d'aménagement pourront être intégrés dans le futur PLU.

SUIVI DU PROJET

Les élus ont pris conscience de la nécessité de se doter d'un document d'urbanisme plus adapté que la carte communale. Le PLU permet en effet de mieux maîtriser les projets via l'élaboration d'OAP sur certains secteurs et d'agir plus rapidement en cas de vente en utilisant le droit de préemption.

NOTRE INTERVENTION

Le CAUE a réalisé une réflexion préalable pour les aider à préciser leur projet urbain sur ce secteur stratégique :

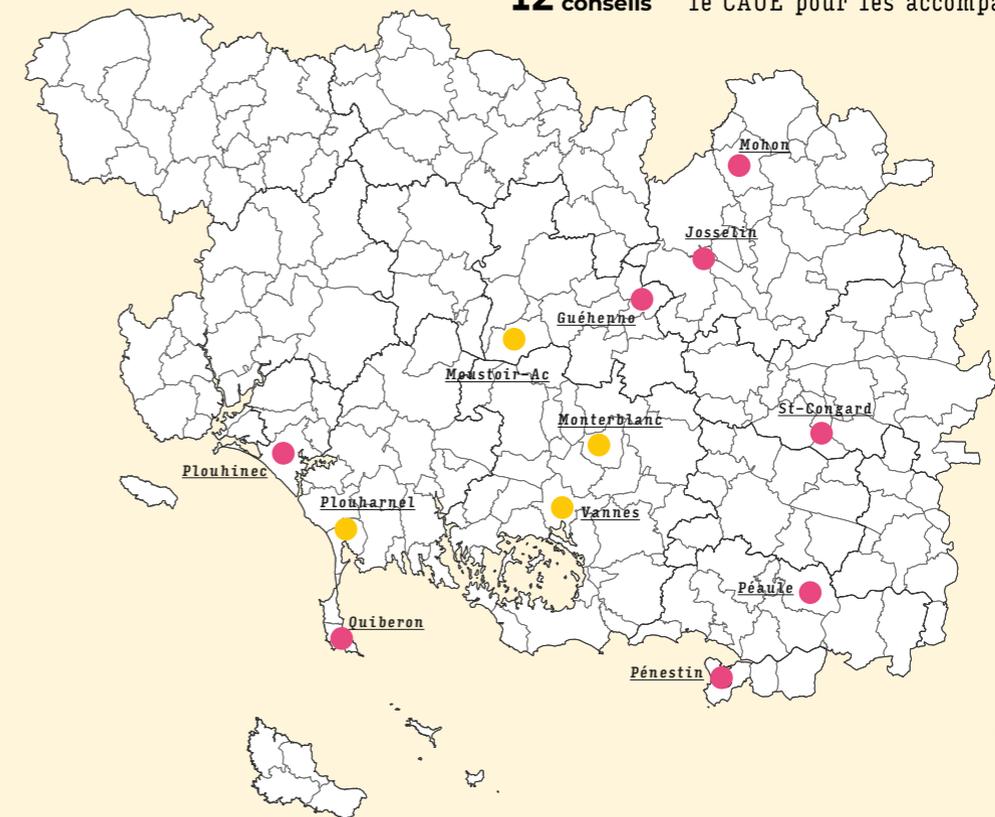
- Un diagnostic du site : urbain, paysager, réglementaire...
- Une première analyse des besoins pour l'équipement périscolaire (cantine, garderie)
- Des scénarios d'aménagement proposant une mixité de l'habitat et l'intégration de l'équipement public à proximité de l'école.



Accompagner Les dynamiques économiques et la mise en œuvre des outils de l'urbanisme réglementaire et de l'aménagement

Avec la mise en œuvre de la réduction de la consommation foncière, les communes doivent se doter de stratégies foncières. Diagnostic, scénarii et plans d'actions pour pouvoir répondre aux enjeux de demain. Le CAUE accompagne les communes dans la connaissance des outils et dans la mise en œuvre pratique. Tout comme pour les dynamiques de centre-bourg et le développement des centralités, les communes sont souvent confrontées à la question des commerces, voire du dernier commerce. Adaptation de l'existant, mises aux normes, nouvelles dynamiques commerciales... pour assurer les services essentiels à la population, les communes peuvent également compter sur le CAUE pour les accompagner.

12 conseils

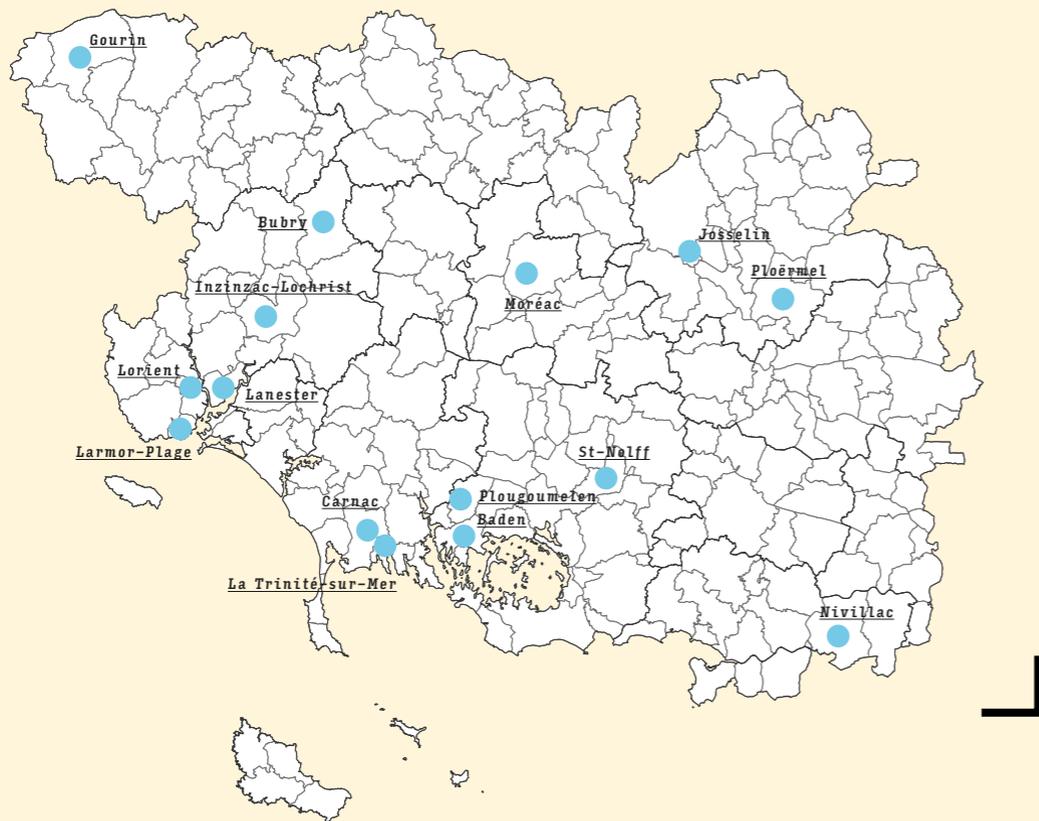


Les JURYS de CONCOURS

La création architecturale et la qualité des constructions ont été déclarées d'intérêt public par la loi sur l'architecture parce qu'elles impactent le cadre de vie de tous. La qualité de la production architecturale et la satisfaction des usagers sont directement liées au professionnalisme du maître d'ouvrage, au choix de l'architecte et de son équipe, et aux moyens qui lui sont accordés. **Choisir une équipe compétente et lui donner les délais et les moyens suffisants** va permettre d'assurer une réelle maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement.


19 conseils

Le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour que le meilleur projet soit choisi, au regard des enjeux, objectifs et moyens définis.



MISSION EMBELLISSEMENT DU MORBIHAN

Depuis de nombreuses années, le CAUE accompagne l'Agence de Développement du Tourisme du Morbihan dans la mission d'embellissement et de labellisation « Villes et Villages Fleuris » des communes.

Les communes ayant fait l'objet d'une visite-conseil en 2024 sont Lizio, Guillac, Concoret, Ile aux Moines, Theix-Noyal, Moréac, Sérent.

Le CAUE participe également au jury régional du concours Villes et Villages Fleuris animé par Tourisme Bretagne.

En partenariat avec



Cette démarche vise à faire évoluer les pratiques d'aménagement et de gestion des espaces verts des collectivités vers un embellissement cohérent, durable et soucieux des préoccupations environnementales. **Les municipalités peuvent solliciter l'organisation d'une visite-conseil sur leur territoire afin de les aider à définir leur stratégie d'embellissement communal.**

Cette mission permet d'accompagner les collectivités dans une démarche de valorisation paysagère en s'appuyant notamment sur les principes de gestion différenciée des espaces verts, de développement de la biodiversité, des continuités écologiques et du patrimoine arboré, de préservation des ressources naturelles, de végétalisation et d'entretien des espaces publics, de développement des déplacements doux et notamment des sentiers de promenade...



NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

Cette mission se décline sous différentes formes et dans de nombreuses thématiques : collectivités, acteurs du cadre de vie mais également enseignants, scolaires et grand public. Les publics visés varient au fur et à mesure des projets développés.

« ... le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »
Art 2 – loi de 1977

ABORDER L'ARCHITECTURE PAR LES ARTS.

INSPE DE BRETAGNE

Formation initiale étudiants MASTER MEEF 1 (site de vannes)

« Encourager l'utilisation des jeux de construction modulaire en classe » Le partenariat initié pendant l'année universitaire 2023-2024, se poursuit sur le cycle universitaire 2024-2025.

 Intervention le 29 avril 2025 avec 45 stagiaires MEEF 1.



Les jeux d'assemblages et de CONSTRUCTIONS.

Nous poursuivons nos rencontres et expérimentations autour des jeux de construction et d'assemblage pour faire comprendre des principes constructifs simples et évoquer l'architecture.

GOLFE MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION VILLE DE VANNES CIAP

Limur : jeune public sur le temps extrascolaire.

Animation de deux ateliers de jeu de construction dans le cadre « Petits découvreurs ». Nos ateliers ça va archi cartonner et Modules ont été programmé dans le cadre de l'exposition temporaire « Territoire en jeux » au CIAP Limur. Ateliers collectifs avec les jeunes enfants de 4-6 ans et 7-11 ans. Hors temps scolaires

 Matinée et après-midi du 24 Octobre 2024





PHOTOGRAPHIE ET ARCHITECTURE.

PROJET DE MÉDIATION AUTOUR DE LA CAMPAGNE PHOTOGRAPHIQUE KOURTNEY ROY.

En partenariat avec les services culturels des Pays d'art et d'histoire de Pontivy, Pontivy communauté, GMVA, AQTA, et VPAH Lorient, nous avons conjointement guidé sur chaque territoire et parfois aussi accompagné « sur le terrain » l'artiste photographe sur 32 sites répartis sur le département.

- Printemps : Demande d'autorisations pour le déploiement de la campagne photographique dans les communes concernées par le projet.
- Automne : Réception et sélection des clichés pour réaliser un projet de médiation. En collaboration avec CIAP Limur.
- Des recherches documentaires sont réalisées au fur et à mesure pour préparer la médiation culturelle. Ce travail se poursuit en 2025.



CINEMA ET ARCHITECTURE.

Nous développons des séances de projection avec débat autour du cinéma et de l'architecture avec des partenaires sur le territoire du département. En 2024, nous avons construit en partenariat la programmation de 8 films documentaires. Contribué à construire une programmation autour de l'architecture de Jean Prouvé avec le Cinéma Le Vulcain dans le cadre des JNA. **Projection du film documentaire** « la maison de Jean Prouvé à Nancy » et débat en classe CE2- CM1 et CM2

À noter que le projet d'école « Architecture à l'école, architecture de l'école » se poursuit sur l'année scolaire 2024-2025.

PROGRAMMATION DE 4 FILMS DOCUMENTAIRES AUTOUR DE L'UNIVERS DE JEAN PROUVÉ ET L'ARCHITECTURE DE SON ÉPOQUE.

En collaboration avec l'équipe du Cinéma Le Vulcain.

- « Jean Prouvé, le courage rebelle ». Film documentaire de Richard Malbequi, 2012, 52' Aviso productions, Patrick Seguin Production. Avec la collaboration de la SCE Jean Prouvé de la région Lorraine et de la ville de Maxéville
- « La maison de Jean Prouvé » Film documentaire de Stan Neuman et Richard Copens, 2004, 25'. Animation des échanges avec le public
- « Bac Luna, mon amour ». Film documentaire de Julien Donada, 2023, 14'
- « Les Visionnaires, une autre histoire de l'architecture ». Film documentaire de Julien Donada, 2013, 71'. Petit à petit production.

📅 19 Octobre 2024 (fin d'après-midi et soirée)

PARTICIPATION À LA PROGRAMMATION DE CINÉ LIMUR

Dans le cadre de son exposition temporaire « Chic, une grande maison » 4 films qui illustrent le dialogue entre concepteurs et usagers.

- La villa Barbaro de Stan Neuman et Richard Copens, 2004. CNC, Arte (25 minutes)
- La maison de verre de Stan Neuman et Richard Copens, 2004. CNC, Arte (25 minutes)
- Échanges et entracte avec la présentation du court métrage : La maison cratère, une coédition entre KUB et le service Pays d'art et d'histoire, 2023.
- Moriyama-san de Ila Bêka et Louise Lemoine, 2017. (63 minutes)

📅 21 février 2024

CINÉMA LE VULCAIN



LES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE.



JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

Ateliers de construction modulaires pour toute les classes de l'école publique de Kerglaw et tous les niveaux.

📍 École de Kerglaw, Inzinzac-Lochrist

📅 18 et 19 Octobre 2024



ÉVÈNEMENT JNA BRETAGNE

LA REDÉCOUVERTE DE L'ÉCOLE DE JEAN PROUVÉ, TYPE ÉCOLE À COQUE DE 1952-53.

Visite de l'école et exposition proposé par, l'équipe pédagogique et Eric Le Ruyet en étroite collaboration avec le service culturel de la commune d'Inzinzac-Lochrist.

📅 Matin

ENTRETIEN AVEC LES JOURNALISTES FRANCE TÉLÉVISION.

Reportage France 3 diffusion Journal régional

📅 Dimanche midi et soirée

CULTURE ARCHITECTURALE CONTEMPORAINE.

GROUPE SENSIBILISATION DE LA FNCAUE

Contribution au groupe de travail sur le métier de la sensibilisation au sein des CAUE. Participation à la rédaction collective de la charte nationale de sensibilisation.

VERS LE LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE AQT

Participations aux ateliers-réunions du conseil scientifique et culturel organisées par le service du patrimoine. Conseils ponctuels apportés au service patrimoine de la ville d'Auray autour de l'histoire de l'architecture de deux écoles contemporaines dans le cadre d'un projet « Classe patrimoine ». Contribution au projet de publication de monographie sur la chapelle de Kervalh, avec les membres de l'association des amis de la chapelle de ND de la Route.



Bernard GUILLOUËT.

ARCHITECTE D'HABITAT INDIVIDUEL ET COLLECTIF « L'EXPÉRIENCE MORBIHANNNAISE »

Colloque le 9 novembre et Exposition du 9 novembre au 14 Novembre. À l'initiative de Christophe Guilloët, nous avons contribué à l'organisation du colloque et de l'exposition en partenariat avec la Médiathèque 'Arradon et les archives départementales. Organisation de l'exposition de maquette originale du fond d'archives départementale : Bernard Guilloët.



NOS PARTENAIRES



Kristell JAMME,
directrice du CAUE
du Morbihan

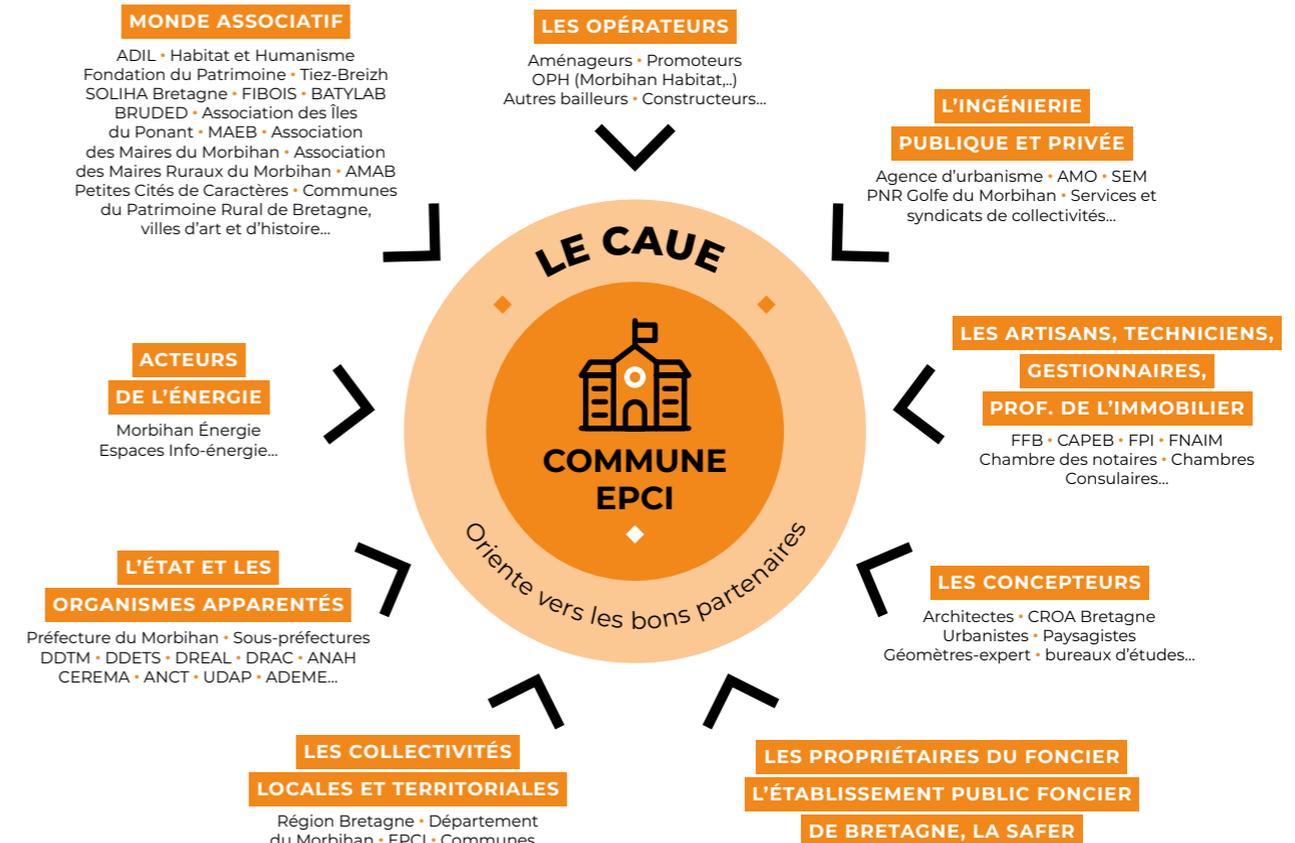
"Développer des partenariats avec différentes structures et acteurs intervenant sur tout le département est indispensable afin que le CAUE puisse être le plus opérationnel possible lors de ses interventions et puisse passer le relai."

Collaborer, c'est aussi savoir être partenaires. Le CAUE engage des partenariats avec différentes structures pour ses actions de sensibilisation, de formation et de conseil. Partenariats historiques ou nouveaux, ils enrichissent indéniablement nos actions.

Ces collaborations enrichissent nos offres de conseil, de formation ou encore de sensibilisation et contribuent à une dynamique d'investissement vertueuse sur le territoire. Nous continuons d'aller à la rencontre de chacun afin de bâtir des actions, événements et partenariats qui nous engagent et sont aussi l'occasion de partager notre savoir-faire CAUE."

UN ÉCOSYSTÈME PARTENARIAL AU SERVICE DE VOS PROJETS.

La chaîne traditionnelle de l'aménagement se transforme : la répartition des rôles évolue au sein des sphères publiques et privées. De nouveaux acteurs émergent. Il est essentiel de connaître et comprendre les rôles de chacun pour pouvoir porter des projets de qualité, respectueux du cadre de vie et des habitants.



LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE.

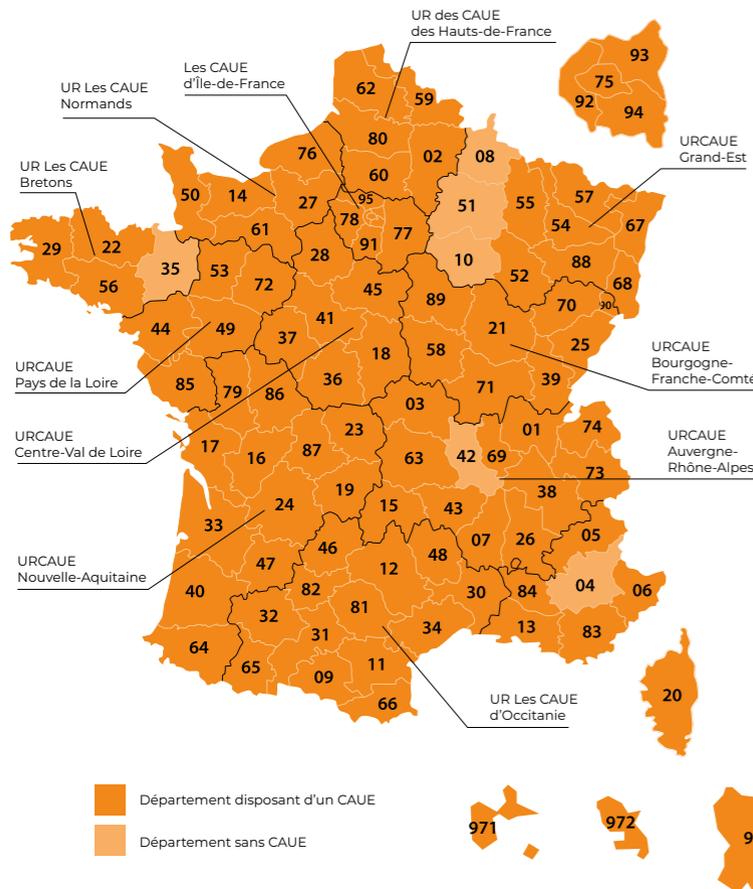


Le +

En 2024, le CAUE du Morbihan participe aux Pôles « Sensibilisation » et « Conseil » et aux Groupes « Gratuité et financement » et « Rénovation du bâti ancien » de la FNCAUE

La Fédération Nationale des CAUE est une association créée le 9 mai 1980 qui regroupe les différents CAUE. Le CAUE du Morbihan a adhéré en 2023 à ce réseau. Cela permet d'établir des liens, d'échanger des informations, de dialoguer au-delà de chaque département et de participer aux débats nationaux sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

Avec 92 CAUE départementaux, et plus de 1 200 salariés, les CAUE affichent une forte présence sur les territoires.



Joël BAUD GRASSET, Président de la FNCAUE

"La FNCAUE est le porte-parole du réseau ; elle le défend et le promeut à l'extérieur, tisse des partenariats nationaux pour faciliter son action dans les territoires. Elle met en place les outils et des actions pour faciliter l'échange, l'amélioration des pratiques et la mutualisation. Enfin, elle assure une information continue, une assistance auprès de ses adhérents et une veille sur les enjeux."

LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN : UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE.

Une convention 2023-2025 encadre les dispositions mise en place. Elle prévoit également la mobilisation des chargés de missions du CAUE (dans la limite de 90 jours de travail) pour accompagner le Département, ou ses satellites, dans la mise en œuvre de politiques et notamment de contributions concernant :

- réflexion stratégique sur le logement en Morbihan,
- réflexions liées à l'aménagements des espaces extérieurs des collèges avec notamment la prise en compte du changement climatique, de la végétalisation, de la désimperméabilisation, de la mixité des usages et du partage de l'espace,
- accompagnement des réflexions sur les projets d'aménagements de sites à enjeux départementaux ou de bâtiments départementaux en lien notamment avec la démarche de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) et l'adaptation au changement climatique,
- participation au jury de concours lors de certaines consultations de maîtrise d'œuvre pour des programmes bâtimentaires ou d'aménagements de sites,
- participation aux démarches entreprises par l'Agence Départementale du Tourisme du Morbihan,
- participation aux réflexions sur des aménagements urbanistiques ou paysagers en lien avec des

projets routiers ou d'infrastructures portés par le Département,

- actions culturelles et d'éducation en lien avec l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et les paysages,
- partenariats avec le service de communication du Département en vue d'accroître la visibilité des projets portés par le CAUE ou partagés avec le Département.

Le département du Morbihan a décidé de fixer à 1,5 % (1,1 % en 2022) le taux de la part départementale de la taxe d'aménagement à compter du 1er janvier 2023.

En plus du reversement de la taxe d'aménagement part CAUE, le département met gratuitement à disposition du CAUE un ensemble de moyens matériels utiles à la réalisation de sa mission de service public et met également gratuitement à disposition ses services internes susceptibles d'aider à son fonctionnement.



Le +

Le Département finance le CAUE via la taxe d'aménagement départementale prévue à cet effet. Il soutient en plus l'association pour la réalisation de sa mission de service public par le biais d'une participation financière et par la mise à disposition de moyens matériels.

LE FINANCEMENT.



Bruno GICQUELLO,
Trésorier du CAUE
du Morbihan

"Le soutien du Département du Morbihan et la fidélité indéfectible des communes nous a permis de renforcer nos moyens."

Le financement du CAUE est prévu par la loi, puisqu'il est assuré en grande majorité par une fraction de la taxe d'aménagement (TA) départementale qui sert à financer également la politique des Espaces Naturels et Sensibles (ENS). La ressource issue de la fiscalité n'a pas le caractère d'une subvention, mais d'un produit fiscalisé.

Des cotisations et subventions provenant de collectivités publiques ou des partenaires publics et privés complètent le budget. En 2024, **les produits d'exploitation sont de 1 037 838 €** (1 032 396 € en 2023) et **les charges de 1 025 897 €** (961 273 € en 2023).

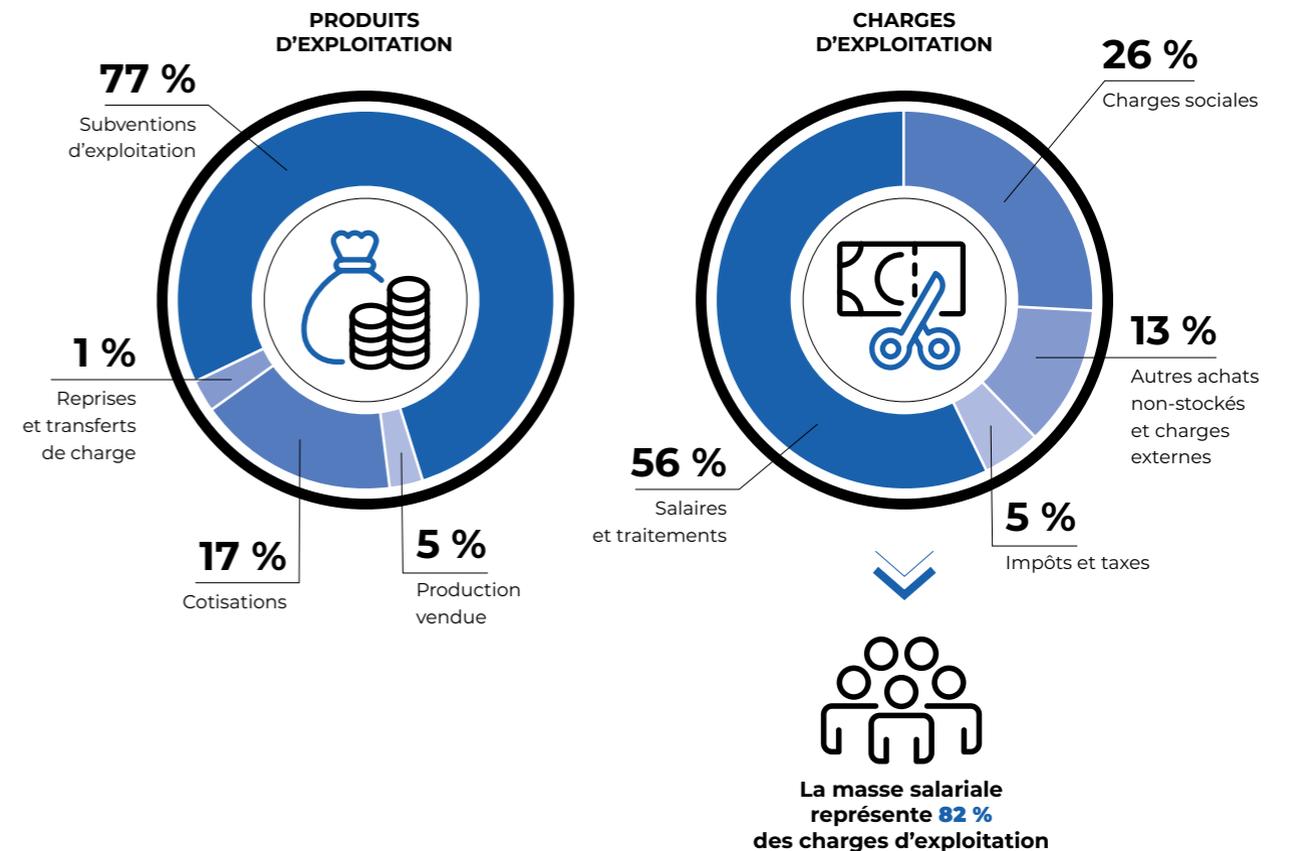
Le résultat courant est bénéficiaire de 29 579 € (80 543 € en 2023). **L'année 2024 se clôture avec un excédent de 34 548 €** (106 585 € en 2023). **Au bilan les fonds propres constatés au 31/12/2024 sont de 600 463 €** (565 914 € en 2023).

L'exécution du budget 2024 a été conforme aux prévisions :

CAUE 56 COMPTE DE RÉSULTAT	RÉALISÉ 2024	RÉALISÉ 2023
Production vendue	54 970	27 108
Subventions d'exploitation	800 000	800 000
Reprise et transferts de charge	5 386	29 189
Autres produits	177 482	176 099
Produits d'exploitation	1 037 838	1 032 396
Autres achats non-stockés et charges externes	133 990	116 375
Impôts et taxes	47 198	50 002
Salaires et traitements	579 497	547 708
Charges sociales	262 067	245 448
Amortissements et provisions	3 132	1 732
Autres charges	12	7
Charges d'exploitation	1 025 897	961 272
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	11 941	71
Produits financiers	17 638	9 419
Résultat financier	17 638	9 419
RÉSULTAT COURANT	29 579	80 543
Produits exceptionnels	22 000	33 657
Charges exceptionnelles	13 387	5 911
Résultat exceptionnel	8 613	27 746
Impôts sur les bénéfices	3 644	1 704
EXCÉDENT OU DÉFICIT	34 548	106 585

Les recettes principales sont apportées par :

- Le département* à hauteur de 800 000 € (soit 77 % des recettes)
- La part CAUE de la taxe d'aménagement est de 612 053 € (soit 76 % de l'aide départementale).
 - Les collectivités adhérentes pour 177 366 € (17 % des recettes)
 - La production vendue est de 54 970 € (5 % des recettes)



* En complément du reversement de la taxe d'aménagement, le département met gratuitement à disposition du CAUE un ensemble de moyens matériels utiles à la réalisation de sa mission de service public (matériel informatique, matériel téléphonique, fourniture des accès internet et d'un réseau informatique, ...). Il met également gratuitement à disposition ses services internes susceptibles d'aider à son fonctionnement et notamment (la maintenance du matériel informatique, ...)

LES PERSPECTIVES.

ORIENTATIONS

MISSIONS DE CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS, UNE TENDANCE QUI SE POURSUIT SUR 2025

- Accompagnement des collectivités sur les sujets de l'Aménagement, l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement
- Accompagnement des collectivités dans les démarches « Pays d'Art et d'Histoire »
- Accompagnement des services d'administration du droit des sols
- Accompagnement de la mission label « Villes et Villages Fleuris »
- Accompagnement des démarches Actions Cœur de ville, Petites villes de demain, villages d'avenir...
- Participation au Comité Local de Cohésion des Territoires
- Commissions de l'État (CDNPS, etc.) et locales (SPR, etc.)
- Participation aux jurys de concours
- Participation à des ateliers / groupes de travail portés par les collectivités

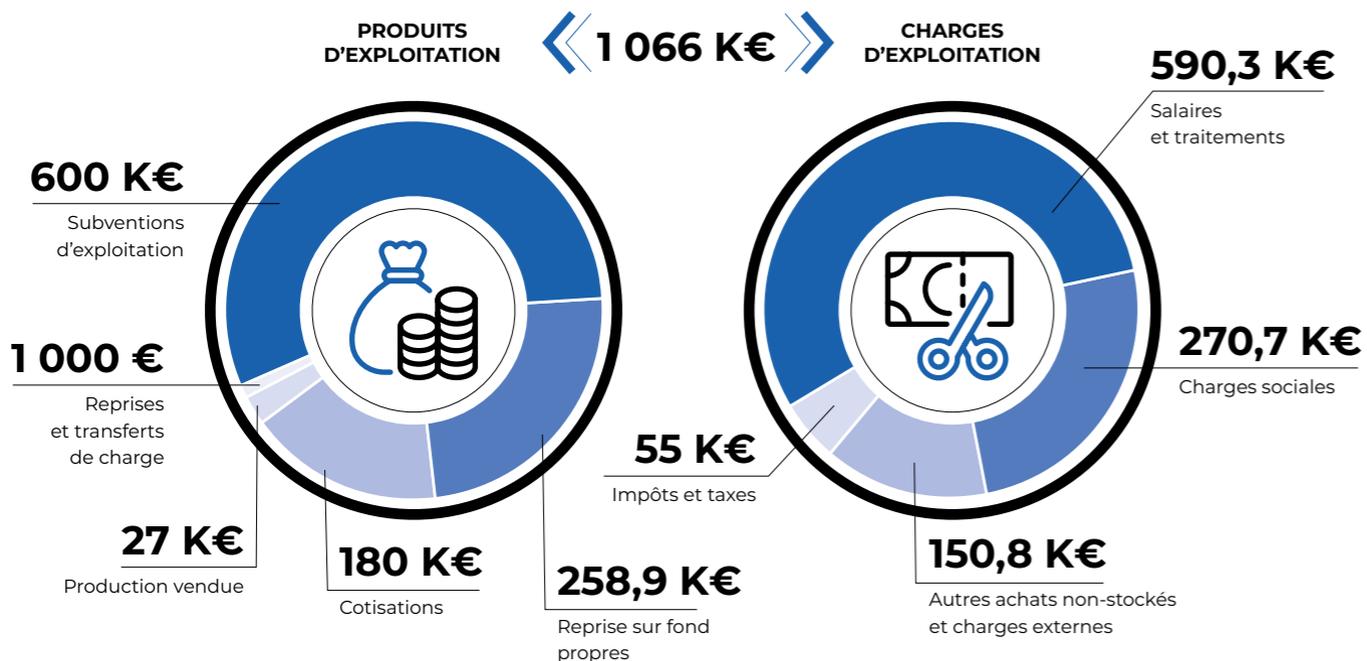
MISSIONS DE CONSEILS AUX PARTICULIERS

- Gestion de la consultance au siège et sur les permanences d'Auray, Pontivy et Redon (nouveau 2025).

NOUVELLES ACTIONS 2025-2026

- Démarche « Optimisation du foncier économique » - Étude CEREMA / EPFR Bretagne et accompagnement des PME
- Création du guide « Construire à Belle-Île en Mer » - dispositif financé par LEADER du PAYS D'AURAY
- Formation nationale des élus au paysage (partenariat MTECT-FNCAUE-AMF) avec le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
- Élaboration de guides : Habitat social en Morbihan, guide pratique des autorisations d'urbanisme
- Création de fiches valorisant les projets réalisés
- Développement de nouvelles formations afin de préparer l'accueil des nouveaux élus en 2026
- Organisation des « P tits Déj Archi » (Vannes, Lorient, Ploermel, Pontivy) afin de faciliter les liens avec la maîtrise d'œuvre
- Création d'un nouveau site internet pour diffuser les outils CAUE

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025



ANNEXES

LISTE DES PROJETS ACCOMPAGNÉS.

- **NEULLIAC** : Restructuration et extension de la mairie
- **PLEUCADEUC** : Rénovation de l'entrée de la Mairie
- **SAINT-BARTHELEMY** : AMO tranfert du pôle scolaire
- **SAINT-GRAVE** : Équipement public
- **SURZUR** : Restructuration de la maison de l'enfance

FACILITER L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

- **AURAY** : Aménagement paysager du jardin de l'hôtel dieu
- **BRANDIVY** : Aménagement zone naturelle
- **CARNAC** : Conseils pour l'aménagement et la végétalisation des cimetières de St-Fiacre et de Bellevue
- **CLEGUEREC** : Projet d'aménagement de la cour élémentaire de l'école publique Ar Gwennili
- **CRUGUEL** : Aménagement des espaces publics dans le bourg et au village de St Yves
- **ELVEN** : Collège Simone Veil - Aménagement des cours de récréation des collèges publics du Morbihan
- **GESTEL** : Aménagement de la cour d'école
- **HENNEBONT** : Collège Paul Langevin - Aménagement des cours de récréation des collèges publics du Morbihan
- **LA CROIX-HELLEAN** : Aménagement des liaisons douces
- **LAUZACH** : Réalisation du plan de gestion différenciée des espaces verts
- **LORIENT** : Collège Auguste Brizeux - Aménagement des cours de récréation des collèges publics du Morbihan
- **MALGUENAC** : Gestion différenciée des espaces verts communaux
- **PELLAC** : Projet de renaturation des cours de l'école primaire publique « La Marelle »
- **PLOUAY** : Collège Marcel Pagnol - Aménagement des cours de récréation des collèges publics du Morbihan
- **PONT SCORFF** : Construction d'un campanile
- **REGUINY** : Aménagement des abords du lac
- **SAINT-ALLOUESTRE** : Boucle pédestre autour du bourg
- **SAINT-GRAVE** : Aménagement des entrées de bourgs et sécurisation du centre bourg
- **SERENT** : Aménagement du cimetière

CRÉER OU RÉHABILITER DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- **ARZON** : Création d'une salle de spectacle
- **ARZON** : Conseil pour le centre de loisirs
- **BRANDIVY** : Rénovation et Extension de la salle polyvalente
- **CCBI** : Implantation du futur siège de la CCBI
- **GOURIN** : Pôle socio-culturel et plaine de loisirs
- **GOURIN** : Réhabilitation des maisons Faucheur et Robin
- **GOURIN** : Construction d'un cinéma
- **GRANDCHAMP** : Aménagement de bureaux dans l'ancienne poste
- **LA CROIX-HELLEAN** : Conseils pour la construction d'une salle polyvalente neuve
- **LA TRINITE SUR MER** : Aménagement et la restructuration de 4 sites en cœur de bourg
- **LANVENEGEN** : Rénovation de l'école publique Ar Milad
- **LANGONNET** : Réhabilitation école publique
- **LE TOUR DU PARC** : Construction d'une salle de sport
- **LIGNOL** : Réflexion préalable sur la salle polyvalente, la restauration scolaire et l'ancienne école privé
- **PLAUDREN** : Réflexion sur l'évolution de la mairie et de l'école publique
- **NEULLIAC** : Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire et aménagement des abords

FAVORISER LES DYNAMIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT DES CENTRALITÉS

- **BERRIC** : Renouveau urbain d'un site en cœur de bourg
- **CARO** : Réhabilitation de locaux de santé dans le bourg

- **LANDEVANT** : Réflexion sur le développement du centre bourg
- **LA ROCHE BERNARD** : Aménagement des espaces publics Rue St James / rue Basse Notre Dame
- **LIMERZEL** : Réflexion préalable à la confortation du centre bourg et à l'accessibilité de la mairie
- **MEUCON** : Réflexion sur l'évolution des équipements publics et propriétés foncières communales
- **MISSIRIAC** : Maison d'Assistantes Maternelles et Cabinet médical en centre-bourg
- **MOREAC** : Restructuration urbaine de l'îlot du presbytère
- **PLESCOP** : Restructuration urbaine de l'îlot «Carrefour Contact», hypothèses d'aménagement
- **PLUMELIAU-BIEUZY** : Réflexion sur la densification de 2 secteurs au sein du bourg
- **SAINT-SERVANT/OUST** : Renouvellement urbain d'un site au sud du bourg, Rue du moulin de Meslan

OPTIMISER LE FONCIER ET FACILITER LA CRÉATION DE LOGEMENTS

- **ARZAL** : Densification du lotissement de la Vigne
- **AUGAN** : Réflexion préalable à l'urbanisation du secteur ouest du centre bourg
- **BREC'H** : Réflexion sur L'OAP « Centre bourg »
- **KERFOURN** : Rénovation d'une ancienne ferme pour la création de logements
- **LES FOUGERETS** : Réflexion préalable sur un îlot de cœur de bourg
- **PLUHERLIN** : Choix d'équipe de MOE pour lotissement
- **QUIBERON** : Réflexion sur l'OAP « Rue du Point du Jou r »
- **SAUZON** : Aménagement parcelle centre bourg/logement

ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

- **GUEHENNO** : Reconversion supérette
- **JOSSELIN** : Réhabilitation du gîte d'étape de la maison éclusière
- **MOHON** : Etude préalable à la construction d'une boulangerie
- **PEAULE** : Devenir de l'appareil commercial en centre bourg
- **PENESTIN** : Projet de commerce, de logement et de local associatif en centre bourg
- **PLOUHINEC** : Accompagnement technique rénovation d'un bâti place de l'église pour commerce et logement
- **QUIBERON** : Parking Silo Super U
- **SAINT-CONGARD** : Extension de la boulangerie

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE L'URBANISME RÉGLEMENTAIRE ET DE L'AMÉNAGEMENT (PLU, PLUI, SCOT, PLH)

- **MONTERBLANC** : Réflexion préalable à l'urbanisation de plusieurs secteurs en centre-bourg (secteurs en OAP dans le PLU)
- **MOUSTOIR-AC** : Réflexion sur l'urbanisation de 3 sites stratégiques
- **PLOUHARNEL** : Réflexion sur 2 sites stratégiques de développement urbain
- **VANNES** : Réflexion urbaine architecturales et paysagère sur les villages de Tréhuinec, Bernard et Meudon - Conseils pour délimitation de SDU (Secteur déjà urbanisé) dans le PLU

LES JURYS DE CONCOURS

- **BADEN** : Construction d'un pôle sportif
- **CARNAC** : Rénovation et extension du bâtiment tribunes du complexe sportif Méneac
- **COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN** : Réaménagement du port de la Trinité/mer
- **GOURIN** : Résidence d'architecture
- **INZINZAC LOCHRIST** : Projet restructuration modernisation et extension du musée Forge
- **JOSSELIN** : Rénovation et Extension du complexe sportif
- **LANESTER** : Construction d'une plateforme gérontologique intégrant un EPHAD
- **LARMOR PLAGE** : Maison des associations, d'un pôle jeunesse et du pôle entretien
- **MORBIHAN HABITAT** : Réhabilitation de 130 logements quartier du bois château, Lorient
- **MORBIHAN HABITAT** : Construction d'un pôle raquettes et d'une salle omnisport, Larmor Plage
- **MORBIHAN HABITAT** : Construction EHPAD et d'une salle de sport, Bubry
- **MORBIHAN HABITAT** : Construction multi activité, Larmor Plage
- **MORBIHAN HABITAT** : Construction d'un groupe scolaire Jacques Prévert, Lorient
- **MOREAC** : Construction d'un pôle culturel
- **NIVILLAC** : Construction salle de sport
- **PLOERMEL COMMUNAUTE** : Construction d'une maison de l'enfance
- **PLOUGOUMELLEN** : Construction d'un restaurant scolaire et d'un pôle enfance jeunesse
- **SAINT-NOLFF** : Construction restaurant scolaire
- **SPL équipements du Morbihan** : Restructuration du collège Henri Wallon Lanester



Édition : CAUE du Morbihan · Directeur de publication : Kristell JAMME
Conception et réalisation : D'une idée l'autre · Impression : Conseil départemental du Morbihan



2 allée Nicolas Leblanc • 56000 Vannes • 02 97 62 40 90 • conseil@caue56.fr

www.caue56.fr

